

# L'Anjou laïque

N° 117 Journal de la Fédération des Oeuvres Laïques de Maine et Loire - 3,00 €

Octobre - 2016

## L'accueil des migrants en Anjou



Par-delà  
les clichés

Dispensé de timbrage ANGERS ST SERGE CDIS

**L'ANJOU LAIQUE**  
14 bis avenue Marie Talet  
49100 ANGERS

**P**  
PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

# Une réalité compliquée

La rédaction remercie tous les abonnés de leur fidélité. Elle accorde une mention spéciale à ceux qui souscrivent un abonnement de soutien. À l'ensemble, elle demande de faire de nouveaux abonnés. Pour une meilleure communication, faire parvenir vos adresses e-mail à : [anjoulaique@gmail.com](mailto:anjoulaique@gmail.com).

### Sommaire

Page 2 Portrait  
Page 3 Édito  
Page 4 Collège public de  
Beaupréau  
Page 5 Nécessaire laïcité  
Page 6 Enseignants formés par le  
privé  
Page 7 Apprentissage, une fausse

solution  
Page 8 Enseignement professionnel  
public  
Page 9 Accroche-cœurs  
Page 10 et 11 Les migrants en  
Anjou  
Page 12 L'Europe des affaires  
Page 13 Ecole quai des Carmes

Page 14 Liban  
Page 15 Angers accueil  
Page 16 Le livre de Patrick Tarrault  
Page 17 Je vais t'en mettre une  
Page 18 Associations  
Page 19 Qui est stalinien  
Page 20 Un essai d'Yvon Quiniou

## PORTRAIT

# Jean Boutaud

Jean Boutaud est né à Sainte-Verge en 1936. Ses parents, cultivateurs, aimaient lire et valorisaient l'école et les études. Collégien à Thouars, Jean entra en seconde à l'École Normale et fut nommé instituteur au Fület. Reçu en propédeutique, il devint professeur de CEG à Cholet. Il se maria en 64 et prépara une licence de lettres qu'il obtint en 68. Professeur de philo au lycée technique, puis certifié stagiaire à La Roche-sur-Yon, il passa le CAPES avant d'enseigner à l'École Normale d'Angers. Jean fut profondément affecté par la décision de faire redoubler au CP son frère jumeau, Georges. Décision qu'il a toujours trouvée injuste, résultat d'une école traditionnelle trop sélective. C'est certainement une des raisons qui le poussa à militer pour une école laïque transformée, aux méthodes actives, pour une formation des maîtres de haut niveau. Pédagogue humaniste proche du PCE, il agit pour une école émancipatrice et une société égalitaire. Elu à la CA de la FOL, participant en 1977 au congrès de la Ligue de l'Enseignement, Jean fut responsable pendant un an de l'Anjou Laïque.



## « L'ÉCOLE EST PAR DÉFINITION ÉMANCIPATRICE »

### Tu as participé à plusieurs expériences pédagogiques innovantes

Oui. L'école Jacques Prévert, dans le quartier de la Mollerie à Angers, fut une expérience très intéressante. Adhérents aux théories du GFEN (Groupe Français Éducation Nouvelle), nous avons « lancé » cette école en 1975 avec Jacques Thomé, inspecteur de la circonscription, Martial Vilcocq, le directeur de l'école, moi-même et quelques autres. Les liens parents-enseignants y étaient privilégiés. Les parents d'élèves étaient très mobilisés. J'allais y faire des animations pédagogiques.

### À l'École Normale d'Angers également

En 1977, nous organisons une « classe coopérative » pour un groupe de normaliens. L'idée était de faire vivre véritablement la coopération à ces futurs enseignants pour qu'ils puissent effectivement la pratiquer ensuite dans leur classe avec leurs élèves. Nous serons plusieurs profs à faire partie de l'aventure : Hervé Péault, Louissette Sauvageot, Dominique Leblond... L'expérience ne durera qu'un an, pour de multiples raisons, le manque de moyens notamment... Et peut-être une certaine inexpérience au niveau de l'équipe de professeurs !

### Quel « fil rouge » théorique sous-tend ces initiatives ?

L'idée d'une rénovation de l'école. Je m'appuie beaucoup sur les théories de Jacques d'Hondt même s'il est relativement pessimiste sur l'Éducation nationale. Mais l'école a un rôle social important. Pour moi, la formation des maîtres est essentielle. Je crois beaucoup aux sciences de l'éducation. Je me méfie beaucoup également de ceux qui veulent jeter l'enfant avec l'eau du bain, comme Baudelot et Establet, par exemple, dans leur livre « L'école capitaliste en France ». L'école ne peut pas prétendre chambouler les rapports sociaux. Croire cela est une illusion. L'école fait ce qu'elle peut. Baudelot et Establet définissent l'école seulement comme outil de reproduction sociale, ce qui est contestable. Cette approche du problème crée chez les enseignants

des doutes dans lesquels ils risquent de s'enfermer. Par contre, l'école peut faire en sorte qu'il y ait des prises de conscience. Elle ne changera pas le monde à elle seule, mais elle peut néanmoins faire un sacré boulot. Car cette école, défendue à juste titre par le philosophe Alain, a pour mission fondamentale d'apprendre aux enfants du peuple à lire, écrire, compter, en les mettant en contact avec les humanités. Il faut, dans ce sens, toujours combattre les idéologies basées sur le doué/non doué.

### Quelle est ton approche de la laïcité ?

On ne doit pas s'exaspérer contre la notion de religieux, à condition qu'elle ne soit pas frelatée. La religion peut donner le meilleur comme le pire. Donc, pour moi : respect des religions. Je suis d'accord avec Régis Debray sur ce point. Par contre, je m'écarte de lui concernant l'enseignement du fait religieux en tant que tel à l'école. Je suis beaucoup plus proche de Catherine Kintzler sur cette question. Le fait religieux doit être abordé au travers de l'Histoire, des Lettres, des Arts.

### Un mot sur une autre activité qui te mobilisa : la Société angevine de philosophie

Dans les années 80, continuant un travail de recherche sur Hegel à l'université de Poitiers, j'étais en contact, en premier lieu, avec l'ASPLF (Association des Sociétés de Philosophie de Langue Française). Avec Gérard Borgerie, Jacques Thomé, Lucien Guirlinger, Sylvain Reboul, nous avons donc fondé, en 1993, la Société angevine de philosophie qui s'affiliera à cette structure nationale. Cette association va organiser de très nombreux colloques, conférences, rencontres, avec de prestigieux auteurs. J'y suis resté adhérent jusqu'à sa disparition, il y a quatre ans.

*Propos recueillis par Patrick Tharrault et Jean-Pierre Thuleau*

## HUMEURS Et RUMEURS

### Zéro pointé

Roselyne Bachelot, ex-députée du Maine et Loire et ex-ministre n'a pas, une nouvelle fois, manqué l'occasion de se rendre ridicule en participant à l'émission « Fort Boyard ». En effet, l'équipe au sein de laquelle elle évoluait n'a pas eu à lui dire grand merci, puisque notre célèbre femme politique angevine ne lui a rapporté aucun point. Nulle, zéro pointé sur toute la ligne. Une piètre performance même pas rachetée par les éternelles plaisanteries vaseuses de celle qui veut se glisser dans la peau d'une rigolotte ingénue.

### Sans preuve

La même Roselyne Bachelot a été récemment poursuivie par le joueur de tennis Raphaël Nadal. Lors d'une émission de radio, l'ancienne ministre avait affirmé qu'une longue absence de « Rapha » sur le circuit international n'était pas dû à autre chose qu'aux suites d'un contrôle de dopage positif. Sans le début de la moindre preuve, bien entendu. On a froid dans le dos quand on sait que l'accusatrice a eu entre les mains des manettes importantes de l'État.

### Cumul

Roselyne Bachelot encore et toujours, qui depuis plusieurs mois est salariée par la chaîne de télévision D8. On parle d'un salaire de 14 000 €. Qui s'ajoute à sa retraite de pharmacienne, à sa retraite de ministre... et à celle de député ! Après quoi, ses amis de droite militeront pour un recul de l'âge de la retraite...

### Ah ! La finance...

Fabius au grand raout international de la COP 21 en décembre 2015 : « Il ne faut pas que les ministres soient en retard par rapport à la société civile et au secteur financier ». Ainsi le secteur financier serait sur le même pied d'égalité que la société civile ? Ses représentants seraient donc démocratiquement élus ? Les marchés pourraient donc sauver la planète ?

### L'argent n'a pas d'odeur à Bruxelles

José Manuel Barroso, président de la Commission européenne de 2004 à 2014, vient de rejoindre la banque d'affaires américaine Goldman Sachs. Cette dernière guidait la Grèce dans la présentation des comptes truqués lui permettant de rester dans l'euro.

Neelie Kroes, ex-commissaire européenne à la concurrence, conseille désormais le groupe américain de réservation de voiture avec chauffeur, Uber. Cela récompense sans doute le soutien qu'elle lui avait apporté en 2014 quand la justice belge ordonnait à Uber de cesser ses activités de covoiturage entre particuliers.

L'actuel président de la commission n'aura que l'embarras du choix à la fin de son mandat. En tant que premier ministre du Luxembourg ses décisions favorisèrent l'évasion fiscale de nombreuses multinationales.

Des raisons supplémentaires pour expliquer la défiance des peuples envers l'Europe.

# Laïcité : que d'incohérences et de confusions

la victoire juridique de la Ligue des Droits de l'Homme et du Comité Contre l'Islamophobie en France à l'encontre d'une extension erronée du principe de laïcité fut, comme il fallait s'y attendre, exploitée pour en réduire sa stricte application. Comme d'habitude, la loi de 2004 sur l'interdiction du port ostensible de signes religieux à l'école fut et reste dans le collimateur des partisans des accommodements. L'école laïque, censée

être le creuset de la citoyenneté républicaine depuis la révolution de 1789, est assimilée à un service public ordinaire. L'élève devrait y être admis comme un usager ordinaire et non comme un citoyen en formation, capable ultérieurement de s'émanciper d'appartenances particulières.

## Un brouillage nuisible

Les tenants d'une laïcité ouverte, assignant implicitement à résidence culturelle, sont bien aidés par les responsables politiques de tous bords<sup>1</sup> qui, pour des raisons électoralistes, cèdent aux exigences des religions ou les devancent. Ainsi s'expliquent, entre autres, la loi Debré de 1959 sur le financement public des écoles privées, le maintien du concordat en Alsace-Moselle et, récemment, l'autorisation d'accompagnatrices voilées pour les sorties scolaires. Les graves entorses à l'article 2 de la loi de 1905

confusion. N'est-il pas, par exemple, irrationnel d'interdire les signes religieux ostensibles à l'école publique et d'abonder de fonds publics des écoles de caractère propre qui encouragent à les porter ? Les adeptes du multiculturalisme teinté de communautarisme se nourrissent de ces concessions. Ils se gardent bien de les dénoncer. Jean Baubérot<sup>2</sup>, sociologue glorifié par Médiapart, peut ainsi affirmer que le concordat n'est pas incompatible avec la laïcité ; tout au moins avec la sienne : une laïcité qui ne le serait plus. L'idée d'officialiser un dialogue permanent avec les Églises, telle que le préconisent les textes de l'Union européenne, fait son chemin dans notre État laïque. À ce propos, la fondation pour un Islam de France peut se révéler une voie ouverte à des arrangements de type concordataire, bien que l'Islam n'ait pas de clergé. Par leurs actes et par leurs présences en tant que représentants de la République à des cérémonies religieuses, les politiques ont brouillé le principe politique de gestion d'une société démocratique d'une République laïque. Ils ont brouillé les espaces que ce principe définit. Ils ont induit des confusions entre l'espace public et les services publics, entre l'école et la société civile. Ce brouillage engendre des réflexes identitaires d'un côté et, de l'autre, des penchants communautaristes.

La laïcité doit retrouver sa place, rien que sa place, mais toute sa place. La République ne doit reconnaître ni ne subventionner aucun culte et garantir la liberté de conscience et le libre exercice des cultes (articles 2 et 1 de la loi de 1905). Remise à sa vraie place, ses dénaturations et succédanés ne seraient plus, à la veille des élections présidentielles et législatives des prétextes à occulter le devenir politique d'une France souveraine dans une Europe libérale.

*Jack Proult*

<sup>1</sup>Voir page 5 l'article de Michel Perraudou

<sup>2</sup>Voir sur le blog la polémique entre Henri Péna-Ruiz et Jean Baubérot

(la non-reconnaissance des cultes et leur non-financement par l'État) entraînent des incohérences et de la



édito

Dans le dernier édito, nous avons dénoncé la mode islamique du burkini. Personnellement, je n'ai pas changé d'avis. Pour moi, elle marque une volonté politique d'imposer une façon d'être aliénante. Que des femmes l'adoptent librement ne change rien à son soubassement idéologique d'inspiration religieuse. C'est donc idéologiquement, au nom de l'égalité des sexes, qu'il doit être combattu. Toutefois, vouloir interdire cette mode dans l'espace public au nom de la laïcité de l'État est un contre-sens. Dans un État laïque toutes les expressions d'opinions sont permises, sous condition qu'elles ne nuisent pas à l'ordre public. En l'occurrence, il eut été abusif de considérer que le port du burkini sur des plages troublait ce dernier. La décision du Conseil d'État fut donc de bon sens républicain. Hélas,

## Droits à l'avortement et à la contraception menacés

En mars 2016, après une alerte du Planning familial de Gironde, Mme la Ministre Marisol Touraine se dit « choquée qu'un pharmacien ose encore refuser la contraception à des femmes » Il est inacceptable qu'un.e pharmacien.ne refuse de délivrer certains médicaments sous prétexte que cela heurte ses convictions personnelles. C'est illégal ! En effet, les pharmaciens n'ont pas de clause de conscience. Mais cela pourrait changer ! Dans le projet du Nouveau Code de Déontologie, l'Ordre des Pharmaciens (à l'initiative d'une minorité de pharmaciens) propose d'inscrire une disposition selon laquelle : « Le pharmacien peut refuser d'effectuer un acte pharmaceutique susceptible d'attenter à la vie humaine ». Dans le code de déontologie en vigueur, les pharmaciens peuvent déjà refuser de délivrer un traitement dans l'intérêt de la santé du patient. Alors pourquoi inscrire cette clause de conscience dans le nouveau code si ce n'est pour satis-

faire les pharmaciens les plus réactionnaires anti-IVG, anti-contraception qui souhaitent avoir le droit de ne pas délivrer certains médicaments par convictions personnelles ? Comme ceux qui refusent déjà de vendre des préservatifs, de délivrer la pilule, le stérilet ou encore la contraception d'urgence. De même que ceux qui refusent de délivrer des hormones aux personnes transgenres, des médicaments aux toxicomanes ou des traitements contre le VIH. Le devoir des pharmaciens, c'est d'aider les patients et non d'entraver leurs droits ou de leur compliquer l'accès à un traitement délivré par le médecin. Un collectif de pharmaciens a lancé une pétition, pour le rejet de cette clause de conscience dans un nouveau code. Le Planning familial a appelé à se mobiliser pour cette pétition en faveur de l'autonomie et de la liberté de choix contraceptif des femmes. Plus que jamais, le Planning a appelé à une mobilisation massive pour que ce type d'attaque visant à faire

régresser les droits des femmes à disposer librement de leur corps cesse définitivement. Grâce à cette mobilisation des réseaux sociaux, enfin mardi 6 septembre 2016 l'Ordre des pharmaciens a formellement abandonné l'idée d'introduire une clause de conscience dans son code de déontologie. Mais restons vigilants. Plus largement, le Planning appelle à une mobilisation massive pour la suppression de la clause de conscience pour toutes les professionnel.le.s de santé comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays européens.

*C. Battreau*

PS : pour en savoir plus sur ces réactionnaires « anti-tout » lire dans le blog de la LDH49. « Clause de conscience pour les pharmaciens, pilule du lendemain ». [ldh49.over-blog.org/2016/07/clause-de-conscience-pour-les-pharmaciens](http://ldh49.over-blog.org/2016/07/clause-de-conscience-pour-les-pharmaciens).

# Collège public de Beaupréau

## Silence des hautes sphères



Marina Giet, Jean-Louis Bianco, Sylvia Tombini, Jack Proult

**LA MANIFESTATION DU 7 JUIN FUT UNE RÉUSSITE. ELLE S'ADRESSAIT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. DES COURRIERS ET DES DÉMARCHES L'ONT SUIVIE. MAIS PIRE SOURD QUI NE VEUT PAS ENTENDRE.**

Marina Giet, présidente des parents d'élèves des écoles publiques de Beaupréau, écrit à Mme la Ministre. Elle lui rappela sa promesse d'intervention en usant du code de l'éducation, ensuite démentie par un courrier de sa cheffe de cabinet. Marina lui a demandé de reconsidérer cette dernière position et de revenir à sa première intention. Et, comme il fut dit que le ministre aurait reculé par crainte de perdre devant les juridictions compétentes, Marina lui indiqua que le code de l'éducation pouvait être modifié pour assurer gain de cause. Elle s'est appuyée sur le récent élargissement de la loi Carle à l'initiative de députés bretons socialistes et verts. Ainsi, « le maire de la commune de résidence dont les écoles ne dispensent pas un enseignement de langue régionale ne peut s'opposer, y compris lorsque la capacité d'accueil de ces écoles permet de scolariser les enfants concernés, à la scolarisation d'enfants dans une

école d'une autre commune proposant un enseignement de langue régionale ». Il va de soi que cet amendement bénéficiera principalement aux écoles privées libres de leurs enseignements.

Des députés de gauche, notamment du Maine-et-Loire, en accord avec madame la Ministre, auraient pu, à l'instar des députés bretons, se saisir de la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République pour modifier le code de l'éducation. Ils auraient pu demander que l'Etat puisse imposer aux collectivités l'enseignement public sur un territoire de leur ressort lorsque l'enseignement privé y avait le monopole d'un cycle d'enseignement (primaire, collège, lycée). Cet amendement aurait précisé et renforcé les articles L 211-3 et R211-3 du code de l'éducation ouvrant déjà à une judiciarisation. Cette requête n'a obtenu aucune réponse. Cette modification législative qui aurait permis l'implantation légale d'un collège légitime, aurait pourtant donné un peu de corps et de sens au discours inaugural du Président de la République à l'ombre de la statue de Jules Ferry. Il fut préféré de renforcer la loi Carle promise à la suppression par François Hollande pendant la campagne présidentielle.

### Jean-Louis Bianco

Informés que M. Jean-Louis Bianco, président de l'ob-

servatoire de la laïcité, invité par la section angevine du parti socialiste, se déplaçait à Angers, par l'intermédiaire de Sylvia Tombini, nous avons demandé à le rencontrer. Ce fut chose faite. Marina et moi-même nous avons pu oralement lui expliquer l'état de la situation : refus du Conseil départemental et retrait de la Ministre. Homme affable, il nous écouta. Il reconnut même l'essence laïque de l'affaire. Sachant que les paroles s'envolent et s'oublient, nous lui avons remis une lettre récapitulante, les dénis, les avancées, les reculs des uns et des autres. Le courrier se terminait par un appel pressant : *M. le Président, les organisations laïques de Maine-et-Loire pensent que la présence de l'enseignement public laïc sur le territoire doit attirer l'attention de l'Observatoire de la laïcité. Elles vous sollicitent donc pour que vous interveniez auprès de Mme la Ministre (. . .) afin que cesse, avec la complicité de collectivités territoriales, le monopole de l'enseignement privé catholique dans certaines régions de France.*

M. Bianco ne s'est pas manifesté. Sans doute préfère-t-il, apparemment, tancer Elisabeth Badinter lorsqu'elle dénonce les procès en islamophobie que se mêlent de concurrence scolaire. Un prochain courrier lui sera envoyé

Jack Proult



# Nécessaire laïcité

La laïcité est encadrée par la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. Rappelons le début du premier article : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes...* ». Quant à l'article 2, il commence par : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* » La République n'est donc pas opposée aux croyances, puisque la liberté de croire ou de ne pas croire est assurée par la loi, dès lors que sa pratique est conduite au sein de l'espace privé. Encadrée par les quarante quatre articles de ce texte législatif, il ne saurait y avoir différentes interprétations qui tordent la laïcité afin de la rendre "ouverte", "tolérante" ou "plurielle". Ces qualificatifs n'ont pas de fondement juridique. Seule existe la laïcité sans adjectif. La laïcité se suffit à elle-même et se tient debout, sans adjuvant. Elle est une valeur première au même niveau que la liberté, l'égalité et la fraternité.

## Une protection

Elle est une pratique de la tolérance qui ne saurait admettre le prosélytisme. La question se pose, notamment, à l'école qui est un lieu de tensions car les ré-

formes successives ont parfois mis à mal les principes laïcs. C'est ainsi que le port du voile, par certaines accompagnatrices, lors de sorties scolaires fait débat. Le point de vue laïc fait remarquer que ces personnes n'ont pas à porter le voile puisqu'elles interviennent dans un cadre strictement public (l'école et ses prolongements pédagogiques) en qualité d'auxiliaires directes des enseignants. Elles ne viennent donc pas comme *mamans* mais comme *accompagnatrices*, elles n'assistent pas *leur enfant* mais elles s'occupent de *tous les élèves*. Elles sont tenues, comme l'enseignant qu'elles assistent, à la neutralité de parole et de tenue vestimentaire. Cependant, des circonstances locales peuvent pousser des enseignants à accepter la présence d'accompagnantes voilées. Une tension existe alors entre, d'une part, le respect du principe de laïcité et, d'autre part, l'attachement à la participation des parents à la vie de l'école. Prenant en compte ce second élément, la ministre de l'Éducation nationale accepte le port du voile, en ces circonstances, rappelant la stigmatisation qu'il y aurait à demander son enlèvement. Pourtant, la stricte mise en œuvre du principe de laïcité – et l'absence de signe ostentatoire – est la garantie de conserver une façon

respectueuse et équilibrée de vivre en République, de promouvoir une pensée dégagée de tout enfermement grégaire et, *in fine*, de préserver la liberté de penser de l'individu. La laïcité protège les personnes d'une possible instrumentalisation politique ou religieuse.

## Pourquoi tant de place ?

Après la tuerie au journal *Charlie Hebdo*, le 7 janvier 2015, les moralistes ont envahi les plateaux des télévisions pour expliquer la nécessité de préserver la liberté d'expression. Pourtant, dans les faits, leur défense oublie des pans entiers de la société. Pour ne prendre qu'un exemple, il est toujours étonnant que les librairies, dans une grande majorité des cas, aient un rayon « *religions et spiritualité* », ce qui n'a rien d'anormal, mais très rarement son équivalent « *laïcité et athéisme* » ou bien « *critique des religions* » ou encore « *pensée libre et agnosticisme* », etc. Les livres qui traitent des aspects critiques des croyances sont dispersés, dans le meilleur des cas, entre les rayons philosophie, politique, sociologie, anthropologie, histoire, quand ils ne sont pas purement stockés au fond des réserves. Pourquoi cette place faite aux religions, alors que la France se déchristianise génération après génération ? Selon un sondage Harris Interactive, réalisé pour *Le Parisien*, paru en février 2011, 36% des Français se disent croyants. Parallèlement, le nombre de Français se disant sans religion est en constante progression (selon plusieurs sondages CSA), de 10% en 1980 à 35% en 2012. Alors, au nom de quels principes donner autant de place à ce qui décline ? Dans l'intérêt de qui ?

## Enseignement du fait religieux

La France se veut républicaine mais ne voit qu'à travers le monarque présidentiel, elle se laïcise mais reste disposée à vouloir enseigner le fait religieux alors qu'elle devrait dispenser le fait historique, dépouillé de toute croyance. « *Les temps sont durs pour les athées radicaux. Ainsi faudrait-il prendre position pour ou contre l'enseignement du fait religieux à l'école. Admirez d'abord l'euphémisme : le fait religieux ! On ne dit pas le catéchisme ou l'histoire sainte, qui sentent trop l'encens et la fumée des cierges, mais le fait religieux, car la formule rappelle le fait sociologique de Durkheim, donc le parfum de craie et de tableau noir des hussards de la République* », écrit Michel Onfray. De son côté, Danielle Sallenave déplore, également, que la France concède de plus en plus d'espace aux diverses croyances. « *Croire (côté Coran) que Mahomet s'envola du mont du Temple sur son cheval blanc (et côté Talmud) qu'au même endroit un jour le Temple descendra porté par quatre aigles ou croire que la force de la volonté peut faire plier des petites cuillers à distance, il n'y a pas de différence* ».

## Il y a un siècle

Le 26 juillet dernier, un prêtre a été assassiné dans son église, à Saint-Etienne-du-Rouvray. Le microcosme politique – de droite, de gauche – s'est précipité, deux jours plus tard, à Notre-Dame de Paris, où était célébré un office en commémoration. Les mêmes qui prétendent s'opposer au communautarisme ont ainsi fait acte de consolidation de la communautarisation du pays. Que n'ont-ils la probité républicaine et la vigilance laïque de Georges Clemenceau. Le président du Conseil répondait à l'archevêque de Paris qui invitait le gouvernement, le 11 novembre 1918, à une célébration en souvenir des morts de la guerre : « *Suite à la loi sur la séparation de l'Église et de l'État, le gouvernement n'assistera pas au Te Deum donné à Notre-Dame.* » C'était il y a un siècle. Aujourd'hui, résignation et démagogie recouvrent les valeurs républicaines. Pourtant, la laïcité reste l'une des rares valeurs susceptibles de s'opposer au renoncement de la pensée critique et à la démission de la raison.

**Michel Perraudau**  
Sous titres de la rédaction



# La formation des enseignants confiée au privé

**TRENTE DIPLÔMÉS FRANÇAIS DE GRANDES ÉCOLES ONT SUIVI LA PREMIÈRE UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE TEACH FOR FRANCE (TFF) EN JUILLET. CONTRACTUELS POUR DEUX ANS, ILS SERONT NOMMÉS DANS LES COLLÈGES REP DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL. VOYONS CE QU'EST CETTE ORGANISATION, SES INITIATEURS, SES OBJECTIFS, SON ACTIVITÉ.**

En 1990 une jeune diplômée de Princeton crée l'association Teach for America (TFA), l'idée étant d'envoyer des étudiants brillants en renfort dans des quartiers difficiles. Des projets similaires naissent au Chili, en Inde, en Belgique. Est alors mis en place en 2007 le réseau Teach for All implanté dans quarante pays, 16 000 enseignants sont en poste pour 1,1 million d'élèves. La branche française Teach for France est née en 2015 sous forme d'association dont l'objet est « notamment(...) de contribuer à la recherche de diplômés de haut niveau afin qu'ils enseignent dans des établissements scolaires publics français. ». L'association a son siège à la même adresse que l'Institut Montaigne, Think tank ultralibéral. Le Président est Olivier Duhamel du club du Siècle, le vice-président Laurent Bigorgne dirigeant de l'Institut Montaigne. Emmanuelle Wargon, directrice des affaires publiques du Groupe Danone, Patricia Barbizet, directrice de la société d'investissement du groupe Pinault et membre du conseil d'administration de Total et PSA, Maurice Lévy président du directoire de Publicis Groupe complètent l'équipe aux commandes de Teach for France. Le cabinet d'affaires et de conseil McKinsey & Company, implanté dans des dizaines de pays dont la France est l'un des principaux donateurs. À l'évidence au vu de la composition de sa direction et de ses donateurs, l'association TFF est plus proche du Medef et de la mouvance ultralibérale que du mouvement syndical enseignant et des défenseurs de l'école publique laïque. Elle développe cependant un discours public idéaliste, on peut lire sur la page d'accueil de son site « Un jour, la réussite d'un enfant

ne dépendra plus de son origine sociale », qui refuserait d'adhérer à un tel projet ? Le doute commence cependant à poindre quand on examine le processus de sélection et de formation des candidats qui doivent tous sortir des plus grandes écoles. Les candidats devront justifier de « qualités (...) de leadership : courage intellectuel, ouverture d'esprit(...) d'une robuste motivation et d'une volonté mûrie d'engagement(...) ». Durant leurs deux années d'enseignement, ils seront accompagnés d'un référent désigné par l'Académie, d'un tuteur désigné par Teach for France et d'un « leadership mentor, issu du monde de l'entreprise » dont le rôle exact n'est pas indiqué. Lors de la deuxième année, le suivi « met l'accent de manière plus saillante sur leurs qualités de leadership. » Probablement dans la perspective d'enrichir leur CV de futurs cadres et dirigeants d'entreprises. Avant de se retrouver devant une classe, les candidats retenus ont suivi une formation éclair de cinq semaines à l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD), une école privée de gestion des affaires et de management. On peut ici voir transparaître un discours qui prétend qu'on peut former un professeur en un temps très court parce que ce qui serait primordial ne relèverait pas de la construction d'une compétence professionnelle, mais d'une disposition personnelle à l'engagement. Il faut ici relever que cette intervention de TFF dans la formation des enseignants est soutenue par le centre d'étude et d'action « Vers le Haut » créé en 2015 pour « mobiliser l'ensemble de la société française en faveur de l'éducation. » Ce centre d'étude est très proche des groupes religieux, ses principaux soutiens sont le groupe de presse Bayard, les scouts musulmans, l'Armée du Salut et le collège des Bernardins. « Vers le haut » vient de publier en mai 2016 un rapport intitulé « Pas d'éducateur, pas d'éducation » qui formule un certain nombre de propositions dont celle-ci : « Soutenir le développement de Teach for France qui incite les jeunes diplômés des grandes écoles à enseigner deux ans dans les établissements prioritaires. »

## Comment ça se passe ailleurs

Le bilan aux États-Unis de Teach for America est très

mitigé et l'opposition grandit, ainsi la ville de San Francisco a interdit aux écoles publiques de signer des contrats avec TFA. Une ancienne enseignante de TFA a publié une lettre ouverte à ses collègues les incitant à quitter l'organisation : « Alors que nos élèves doivent déjà supporter des fermetures d'établissements en masse, des coupes budgétaires et des politiques éducatives chaotiques, la dernière chose dont ils ont besoin, c'est de débutants mal préparés et formés à la va-vite. ». En Belgique, le mouvement sociopédagogique « Changements pour l'égalité » critique sévèrement Teach for Belgium qui prétend faire mieux en moins de temps « alors que tout le monde réclame une formation pédagogique de longue durée qui articule théorie et pratique. ». Ce mouvement conclut ainsi son réquisitoire : « Si des entreprises se sentent concernées par la fracture sociale qu'elles contribuent à provoquer, c'est par exemple en payant des impôts justes qu'elles doivent prendre leur part à l'éducation de la jeunesse et à la réduction des inégalités et non en soutenant une privatisation de l'enseignement. ».

## La vraie nature de TFF

Le ministère de l'Éducation nationale ne communique pas sur ce sujet. On ne sait rien de l'accord passé avec TFF sur d'éventuelles subventions et sur la pérennité du dispositif. La présence de la rectrice de l'Académie de Créteil au stage organisé par Teach for France est cependant en soi éloquent... On aurait pourtant pu attendre du ministère qu'il protège la responsabilité exclusive de l'État en matière de formation des enseignants, garante des valeurs républicaines et démocratiques. On semble désormais opposer à ce rôle de l'État la générosité d'intention et l'initiative privée, fut-ce au prix de l'instrumentalisation de l'école au service d'une idéologie morale, économique et politique. Il ne faut pas se leurrer sur la générosité sociale des discours de Teach for France. Ils ne sont là que pour masquer la nature réelle de l'offensive : substituer une logique de marché au service public d'éducation nationale.

*Jean-Louis Grégoire*

# L'apprentissage



Le gouvernement pour endiguer le chômage des jeunes et leur donner une qualification s'est fixé pour objectif d'augmenter de 70000 le nombre actuel d'apprentis, pour atteindre les 500000 l'an prochain. Cette décision satisfait le patronat qui influe sur les formations et les chefs d'entreprise qui bénéficient de subventions multiples (prime d'apprentissage, exonération de charges, aide au recrutement, crédit d'impôts). Mais cette politique apparaît pour beaucoup comme une mauvaise réponse à de vraies questions.

## La formation voulue par les Chambres de Métiers

L'objectif de 500 000 apprentis, déjà mentionné dans le plan Borloo en 2005, n'a jamais été réalisé. Ce mode de formation, très dépendant du contexte économique, a reculé de 8% en 2013 et de 14% en 2014. La carte des formations, parce qu'elle est associée à un contrat de travail, est limitée à l'emploi existant. Faute de renforcer les contrôles par l'inspection du travail, les aides de l'Etat et des régions permettent à des entreprises de disposer d'une main-d'œuvre bon marché, et même gratuite.

L'enseignement professionnel est assuré par des maîtres d'apprentissage dont la formation pédagogique est souvent réduite (2 jours de stage dans la région !) voire inexistante. L'enseignement général n'est dispensé dans des Centres de Formation d'Apprentis qu'une semaine sur trois, avec deux fois moins d'heures que dans un lycée public. Il est donc minoré, rendant plus difficiles les reconversions dans les nouveaux emplois, la formation continue ou les poursuites d'études.

La formation en apprentissage, quand elle est proposée à des jeunes en échec, n'apporte pas toujours - loin s'en faut - une réponse véritable aux difficultés d'ordre scolaire ou comportemental. C'est pourquoi les entreprises sont réticentes à investir dans la formation des jeunes les moins qualifiés. Elles accueillent de plus en plus d'apprentis relevant de l'enseignement supérieur (7% il y a 20 ans, 31% aujourd'hui).

## Un résultat en trompe-l'œil

La majorité des apprentis accueillis dans les CFA patronaux ou privés tente de décrocher un CAP, un BEP ou un Bac Pro. Le taux de réussite (82% dans Les Pays de Loire), comparable à celui relevé dans les lycées publics, est trompeur car il ne tient pas compte des ruptures de contrats. Un contrat d'apprentissage sur quatre est rompu avant son terme en BEP, un sur deux en CAP. La politique de promotion de l'apprentissage coûte plus de 8 milliards d'euros par an au budget de l'Etat et aux régions. La taxe d'apprentissage est répartie généralement au détriment des établissements publics. Il faut stopper cette politique qui concurrence le service public d'éducation, qui n'a pas montré son efficacité pour résoudre le chômage des jeunes. Le taux d'emploi des apprentis sept mois après leur sortie accuse une baisse de 6%. Près de 30% sont au chômage.

## La mission de l'Etat

Le discours patronal contre la formation initiale diplômante sous la responsabilité de l'Etat n'est plus crédible. Déqualifier, réclamer des modules adaptés aux seules exigences des employeurs d'un secteur ou d'un bassin d'emplois est un non-sens économique. L'économie a besoin de qualifications de plus en plus élevées. Les salariés ont besoin d'une formation initiale de qualité permettant d'évoluer tout au long de la vie.

Les lycées professionnels publics accueillent tous les élèves sans discrimination, avec un coût moindre qu'en apprentissage (12210 € contre 18700 € par an). Ils proposent des voies de formation variées, en alternance, avec une diversification des lieux de stages. Ils ont un rôle primordial à jouer pour réduire les sorties sans qualification, pour élever le niveau de connaissance. Encore faut-il qu'ils en aient les moyens ! Que l'Etat ne diminue pas la durée de préparation des diplômes, comme celle du Bac pro ! Ce n'est donc pas l'apprentissage qui doit être généralisé. Ce sont les lycées techniques et professionnels qui doivent être développés et renforcés.

Jean-Pierre Thuleau

# HUMEURS et RUMEURS

## Bac Pro en 3 ans

L'UIMM (patronat de la métallurgie) a souhaité disposer d'une main d'œuvre plus rapidement disponible. Malgré un rapport négatif de l'inspection générale, contre l'avis du Sénat et de la quasi totalité des acteurs, le ministre Darcos a réduit d'un an la durée de formation au Bac Pro (3 ans au lieu de 4).

En conséquence, 500 équivalents temps plein de professeurs de lycée professionnel ont été supprimés. Jamais les élèves, leur réussite, leur insertion professionnelle, leur accès à l'enseignement supérieur n'ont été au centre des débats pour imposer cette réforme.

## L'affaire " Bernard Garet "

Juin 1991. Un jeune professeur angevin du Centre de Formation des Apprentis du Maine et Loire entame une grève de la faim qui durera 21 jours. Il proteste contre son licenciement par la Chambre de Métiers. Son tort : avoir mené et rendu publique une enquête auprès de plus de 600 apprentis, enquête qui devait pointer de nombreux abus (travail de nuit illégal pour des mineurs, dépassements d'horaires, brimades...). Défendu par son syndicat CFDT et une trentaine d'organisations politiques syndicales, associatives du département, son combat sera alors fortement médiatisé. Des meetings de soutien, des manifestations, des pétitions, des délégations chez le préfet aboutiront non à sa réintégration, la Chambre de Métiers demeurant inflexible, mais à des indemnités de licenciement et à une lettre de rappel du Préfet aux maîtres d'apprentissage.

## Petit florilège d'un ex

À peine nommé ministre, il déclarait : « Nous pourrions autoriser les entreprises à déroger aux règles du temps de travail et de rémunération. ».

Plus tard, à l'université d'été du Medef : « La France a cru qu'elle irait mieux en travaillant moins, c'était une fausse idée. ».

Aux jeunes Français, il conseille par ailleurs d'avoir « envie de devenir milliardaires. » et à un ouvrier qui l'apostropha « La meilleure façon de se payer un costume c'est de travailler. ».

Il débordait d'idées pour lutter contre le chômage : « vu la situation économique, ne plus payer plus les heures supplémentaires, c'est une nécessité. » et « il n'est pas réaliste d'imposer un doublement de la rémunération pour les salariés travaillant le dimanche. ».

Durant l'été 2015, il croit déceler « un absent dans la politique française, la figure du roi (...) fondamentalement (...) le peuple français n'a pas voulu sa mort. ».

A Puy du Fou, il avoue « L'honnêteté m'oblige à vous dire que je ne suis pas socialiste. ».

Il a cependant le souci des petites gens car « Avec la relance des autocars, les pauvres voyageront plus facilement. ».

# Enseignement professionnel public sous statut scolaire

**MALGRÉ L'ANNONCE GOUVERNEMENTALE DE LA PRIORITÉ DONNÉE À LA JEUNESSE ET LE FAIT QUE 700 000 JEUNES SOIENT SCOLARISÉS DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE (¼ EN CAP ET ¾ EN BAC PRO, SOIT 1/3 DE LA JEUNESSE LYCÉENNE), LES ÉLÈVES ET LES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC N'ONT PAS BÉNÉFICIÉ DEPUIS LE DÉBUT DE CE QUINQUENNAT DE MESURES AMBITIEUSES POUR PERMETTRE D'AMÉLIORER LEURS CONDITIONS D'ÉTUDES ET DE TRAVAIL.**

Pour exemple, la formation des professeurs de lycée professionnel n'a fait l'objet d'aucune réflexion ministérielle. Le bac pro 3 ans toujours décrié par la profession n'a pas suscité de bilans objectifs et approfondis. Les classes surchargées dans certaines filières n'ont pas été allégées. Les lycées professionnels (LP) sont toujours exclus de la pondération accordée aux lycées d'enseignement général et technique, aucune réflexion n'a été menée pour intégrer ces lycées dans les nouveaux dispositifs de l'Éducation prioritaire. Prétendant lutter contre le chômage des jeunes, le gouvernement poursuit un cap qui a pourtant prouvé son inefficacité : il tente toujours de développer l'apprentissage notamment dans les lycées professionnels préférant ainsi répondre aux injonctions du patronat plutôt que d'investir massivement dans l'enseignement professionnel public. Ce choix injustifié favorise le « mixage » des pu-

blics et des parcours dans une même classe, en niant les besoins spécifiques des différents apprenant-es-s et en détériorant les conditions de travail des enseignant-es-s.

La casse des diplômes professionnels est très alarmante. Plusieurs dispositifs sont à l'œuvre pour y parvenir :

l'introduction de blocs de compétences qui risque de créer des niveaux infra V non reconnus par les conventions collectives des branches professionnelles et qui vont contre l'élévation du niveau de qualification des jeunes, des fusions et des rénovations de baccalauréats qui vident les diplômes de leurs contenus d'enseignement et qui entravent directement l'insertion professionnelle et la poursuite des jeunes dans l'enseignement supérieur. Les régions quant à elles asphyxient les établissements par une taxe professionnelle en baisse de 30 % depuis 2 ans. Cette baisse financière impacte directement le fonctionnement des LP : les enseignant-es-s de disciplines professionnelles n'ont pas les matériaux nécessaires pour l'ensemble de leurs classes. Et la loi Travail va encore accentuer ce grave problème car elle autorise dorénavant les établissements scolaires du second degré hors contrat à bénéficier d'une partie de cette taxe ! Le SNUEP-FSU est par conséquent très insatisfait de ce bilan et demande toujours des mesures ambitieuses dotées de moyens supplémentaires pour les élèves et les personnels de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

La voie professionnelle publique est un enjeu primordial car elle forme les ouvrier-s et salariés qui constitueront le salariat d'exécution de demain (57 % des emplois). Elle ne doit donc pas être laissée aux seules mains du patronat.

Article est parue dans le blog de l'Anjou Laïque

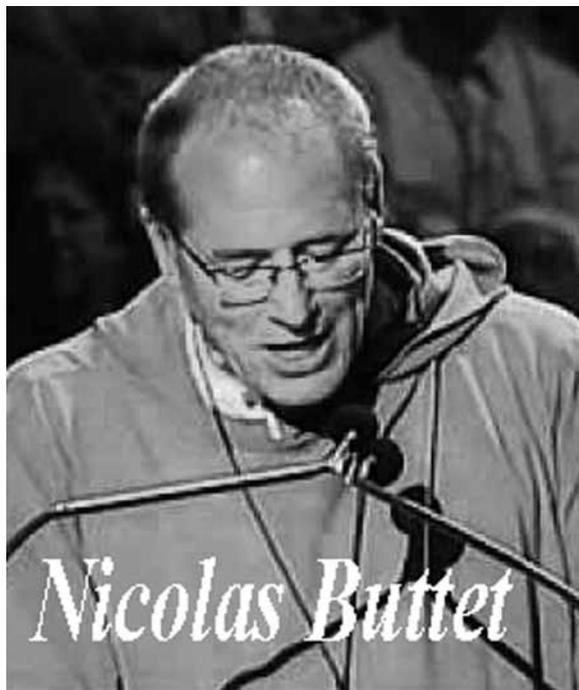
Services publics en danger

# Faut-il croire en un miracle économique catholique?

**LE 13 OCTOBRE À L'ESSCA, SE DÉROULE LA 4<sup>E</sup> ÉDITION DES RENCONTRES HUMANISME ET ENTREPRISE !**

Organisées chaque automne depuis 2013, à « l'initiative du service Société et Cultures du diocèse d'Angers dont la vocation est d'entrer en dialogue avec la société en apportant l'éclairage et la réflexion de l'Église sur le monde », il s'agit de co-productions associant outre le Diocèse, l'ESSCA avec sa directrice Catherine Leblanc qui a récemment démissionné du Conseil municipal d'Angers, et la Chambre de Commerce et de l'Industrie en présence de son directeur Éric Groud.

Leur objectif est de sensibiliser le monde entrepreneurial angevin à une approche catholique de l'économie. Le thème de la première édition en 2013 portait sur « Épanouissement humain et performance économique : et si c'était possible ? ». L'année suivante titrait « Économiquement solide, socialement généreux : et si c'était possible ? ». En 2015, le sujet portait sur « Discuter du travail pour mieux le transformer : et si c'était possible ? » Pour 2016, les organisateurs ont du réaliser que finalement tout cela n'était « pas possible », et plus prudents ne mettent plus de thème en avant pour cette journée 2016 qui s'articulera autour de « trois temps forts : Grands témoins, Ateliers, Table ronde ». Ça fait un peu plat-plat. La motivation y aurait-elle perdue de sa foi ?



Nicolas Buttet

## Les participants ?

Côté des chefs d'entreprise, principalement de PME et PMI, côté intervenants on a pu y croiser en monsieur Loyal, le directeur de l'IRCOM également Délégué épiscopal au Services sociétés et cultures du diocèse, ou bien encore un frère de la controversée Communauté Saint-Jean. 2014, accueillait le Père Nicolas Buttet, un suisse à la fois impliqué dans l'anthropologie chrétienne et la communauté Eucharistein « des blessés de la vie », mais aussi très au fait des réseaux économiques du monde catholique. Le mouvement du renouveau charismatique est également présent en toile de fond. Un professeur de médecine angevin, ayant travaillé plusieurs années à l'université catholique de Louvain, semble s'intéresser aussi à l'affaire. Pour 2016, en guest star pour la table ronde, Jean-Baptiste de Foucauld – Ancien Commissaire au plan et fondateur de l'association Solidarités Nouvelles face au chômage, il est également le fondateur de Démocratie et spiritualité, « un collectif d'organisations et de personnes engagées, afin de réfléchir au monde nouveau à construire ensemble ». Il a aussi présidé pendant de nombreuses années le Club Convictions, une structure proche du Delorisme. On le croise également dans des organisations nettement plus douteuses comme le Club de Budapest ou Terre du Ciel. Bref, un homme aux surfaces et aux interfaces importantes. Si l'empereur romain Vespasien nous a appris que « l'argent n'avait pas d'odeur », il semble par contre qu'il puisse avoir une spiritualité.

Arnolphe

# ACCROCHE-CŒURS

## La bonne blague

Il aura fallu peu de temps après le changement de majorité municipale d'Angers pour que le Festival des Accroche-cœurs, qui a lieu chaque année début septembre, change aussi de couleur, sous l'impulsion de son adjoint à la culture, Alain Fouquet. Suite aux élections du printemps 2014 les choses étaient trop avancées pour être modifiées. Cependant en réponse à l'expression de certaines franges intégristes religieuses locales, en plein festival il décida de censurer le spectacle de Barthélémy Bompard, avant de se raviser face à la pression des artistes. Ceci lui valu les honneurs de la presse nationale, de gauche comme de droite (Libération 14/09/14, Le Figaro 15/09/14).

Pour les Accroche-cœurs 2015, les angevins étaient invités à des « projets participatifs », leur proposant même un atelier coloriage pour créer le décor d'un photomaton géant. Comme l'écrivit l'adjoint municipal « la végétation serpentera à travers les rues comme un appel au rêve et à l'émerveillement » (Angers.fr). Et la ville s'est alors colorée en un vert très dynamique, en accord avec les promesses électorales de la liste « Angers pour vous » du candidat Béchu, devenu maire. L'édition 2016 est tout autant participative, avec en plus la création d'un festival « off », mais très organisé, du nom de « Adopte un artiste ». Ouest-France dans son édition du 3 septembre s'en fait l'écho, titrant « La bonne blague » : « Pour expliquer le pourquoi du « Adopte un... », Alain Fouquet cite les... Bee Gees. « À la fin de l'édition 2015, on s'est réuni et ça a commen-



cé par une blague... It started as a joke, comme chantaient les Bee Gees », a-t-il lancé, tout sourire. Bon, le vrai titre de la chanson est I started a joke... Et, traduite en français, les paroles donnent : « J'ai voulu faire une plaisanterie, qui a mis en pleurs le monde entier. Mais je n'ai pas compris que c'était de moi qu'on rirait, oh non... ». [...]

« Pour la première année, l'opération « Adopte un artiste », lors des Accroche-cœurs, se veut le début d'un « off ». Mais attention, pas un « off » qui attirerait d'autres troupes. « Ce n'est pas ouvert à tous, a bien précisé Alain Fouquet, adjoint au maire chargé de la culture. C'est d'abord une rencontre pour permettre à des artistes de notre territoire de s'exprimer. » Avant d'ajouter : « C'est le reflet de la personnalité de la ville. » Connectée certes, mais pas ouverte pour un sou, si on comprend bien.

Rembobinons la pellicule, pour revenir sur les motivations de l'avocat culturel, Alain Fouquet. En 2014, il déclarait « En 34 ans de barreau, j'ai appris à enfumer », « Je n'étais pas du tout dans la vie culturelle angevine auparavant », concède-t-il. « J'en avais très envie, mais je n'avais aucun temps, hormis pour le cinéma. Ma seule légitimité, elle vient de la frustration et du désir » (Courrier de l'Ouest, 30/12/14). On serait tenté de le croire, à moins qu'il nous enfume ?...

*Arnolphe*

# POPULISME

De plus en plus de « gens » (on ne parle plus de citoyens) ont leur horizon bouché ; ils subissent des changements non souhaités, des politiques pour lesquelles ils n'ont pas été consultés, pis, pour lesquelles ils n'ont pas voté. Citoyens. Qu'est-ce que ça veut dire aujourd'hui ?

### Quel environnement ?

Notre environnement familial n'est plus là. Et pas seulement celui des terroirs agricoles. Désormais la ville l'emporte avec Ses banlieues de tours et de pavillons. Et

cela sans commerce de proximité, sans service public. Ceux-ci sont menacés, soit de disparaître (bureaux de poste, gendarmerie, voire écoles), soit de privatisations par exemple les transports où le car remplace la ligne ferroviaire d'antan. Le citoyen ne s'y retrouve plus.

### Paysage social dégradé

Et cerise sur le gâteau, le chômage s'est installé avec la désindustrialisation, paramètre du salariat. Trouver sa place (voire une place) dans la société devient problé-

matique. Dans ce paysage social et sociétal, les nouveaux venus donc considérés comme des intrus. Ils ne parlent pas la même langue et pratiquent d'autres religions.... « On n'est plus chez nous », comme disent encore, dans leur village, les paysans en butte aux « rurbains ». Et cela, lors même que l'immobilisme social guette tout à chacun, les boulots mal payés font florès. Bref, chacun risque de se retrouver exclu d'un monde de plus en plus cosmopolite.

### Un terrain propice

Tout cela favorise le populisme. Partout. En France, en Belgique, au Royaume Uni, en Norvège, au Danemark, en Autriche, en Hongrie, en Pologne, etc... Parce que peu ou prou, la norme gouvernementale est, aujourd'hui, celle des intérêts du capitalisme financier. La chute de l'URSS en 1999, a, en effet, eu pour résultat de faire tomber, dans le monde, le frein idéologique au libéralisme à tout crin. Celui-ci gangrène aujourd'hui les grands médias et de plus en plus de responsables politiques devenus de simples politicards.

La morale publique a, semble-t-il, disparu. Sur ce terrain le populisme prospère. Il vise une société du repli sur soi, du repli identitaire. Il remet en cause les fondements de la liberté que sont l'égalité, la fraternité, la laïcité. Au profit de qui ?

*J.P. Brachet*

**N.B. La vitalité des revendications régionalistes témoigne sans doute, également, des replis identitaires face au grand large généré aujourd'hui par la finance internationale.**

# Migrants : par-delà les clichés

Avant l'été, nous avons fait le point sur la situation des demandeurs d'asile avec Jean Du Bouetiez, du Conseil d'administration de l'APTIRA (Association pour la Promotion et l'Intégration dans la Région Angevine) et Maître Denis Seguin, avocat spécialiste des droits des étrangers. Ce dernier rappelle d'abord que « les personnes que nous voyons sur nos écrans traverser la mer Méditerranée sur des embarcations de fortune au péril de leur vie sont, pour la plupart d'entre elles, des personnes fuyant les persécutions et les guerres. Ils vont devenir, une fois le pied posé sur le sol européen, et pour beaucoup d'entre eux, des demandeurs d'asile. Ils tenteront d'obtenir le statut de réfugié ou encore la protection subsidiaire (cf encart page suivante). »

Dans son plan Migrants publié par la Préfecture de Maine et Loire le 20 avril dernier, le ministère de l'Intérieur a classifié les différentes sortes de migrants : les demandeurs d'asile classiques dont nous venons de parler (ils sont plus de mille à avoir déposé un dossier dans notre département en 2015). Ensuite, les migrants Calais, c'est-à-dire les personnes transitant par Calais dans l'espoir de rejoindre le Royaume Uni. Des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) ont été créés pour les mettre à l'abri. Dix CAO ont ainsi été créés dans le Maine et Loire. Fin avril, vingt personnes étaient présentes.

Il existe aussi des relocalisés. Ce sont des personnes qui arrivent en Grèce ou en Italie et qui sont transférées vers la France dans le cadre d'un plan européen. Il s'agit principalement de ressortissants syriens, irakiens, ou érythréens. La France devrait accueillir 24 000 relocalisés. En avril, il y avait deux personnes en Maine et Loire. Puis viennent les réinstallés et les Merkel, (aucun dans le Maine et Loire en avril).

Le nombre de places d'hébergement disponibles pour les demandeurs d'asile dans le Maine et Loire est passé, entre 2015 et 2016, de 632 à 801, soit une augmentation de 27%. Pour les relocalisés du plan européen, le Maine et Loire a prévu sept logements représentant 28

places (sur Beaucozéz, Torfou, Pouancé, Trélazé, Bellevigne en Layon).

## Le parcours

« La procédure d'étude de dossier de demande d'asile par l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) s'est considérablement accélérée ces deux dernières années », note Maître Seguin. « Les dossiers sont acceptés ou refusés en quelques semaines ». Jean Du Bouetiez explique qu'une « plate-forme d'accueil, à Angers, recueille les demandes d'asile et prend les rendez-vous avec la Préfecture. C'est le passage obligatoire ».

## Au quotidien

Des contacts existent évidemment entre les services de la Préfecture et les associations œuvrant sur le terrain, notamment la Coordination migrants regroupant plusieurs associations caritatives et de défense des droits. « Nous développons notre activité d'aide juridique, précise Jean Du Bouetiez, mais aussi le soutien scolaire. Nous sommes en contact avec la Préfecture sur la question du logement. Il y a parfois des situations conflictuelles, comme pour l'accueil Rouchy, à Angers, entre les personnes SDF et les demandeurs d'asile ».

« Il y a également la question des squats, rappelle Maître Seguin. Des procédures d'expulsion sont en cours : plusieurs dizaines de personnes au début de la route des Ponts de Cé à Angers. Avec, entre autres des familles roms, donc des ressortissants européens ».

## L'attitude des autorités

« La Préfecture de Maine et Loire applique la circulaire Valls, rappelle Maître Seguin : pas de régularisation pour les personnes en situation illégale qui ont moins de 5 ans de présence en France. La position de la Préfecture me paraît plus dure que dans d'autres départements. Il s'agit incontestablement de resserrer les boulons ».

« L'Anjou avait une réputation de terre d'accueil dans le milieu des demandeurs d'asile arrivant en France, relève Jean Du Bouetiez. Il y a donc là le choix de raréfier un phénomène d'appel d'air ».

## Et l'opinion ?

« Les médias ont eu tendance à idéaliser un peu la situation, souligne Maître Seguin. Il existe bien évidemment des gestes d'accueil, de solidarité, mais nous entendons également pas mal de propos de rejets, de ressentiments, y compris d'ailleurs entre réfugiés : pourquoi eux et pas moi ? ». « Rajoutons enfin, conclut Jean Du Bouetiez, que le parcours du combattant ne s'arrête pas nécessairement avec l'obtention du statut de réfugié. Lorsque l'on désire faire venir son conjoint, ses enfants, ses parents, un autre combat commence ».

es centaines de milliers de « migrants », selon l'expression consacrée, sont récemment arrivés en Europe, fuyant les conflits armés de Syrie, d'Irak, de Somalie, d'Erythrée...

Pour éviter toute analyse superficielle, toute prise de position facile et hâtive ou toute posture simplement idéologique face à une réalité complexe et multiforme, il nous est apparu nécessaire d'ausculter la réalité précise, chiffrée, concernant l'accueil des migrants en France et en Anjou.

## La situation en France et dans le Maine et Loire



Jean Du Bouetiez et Maître Denis Seguin

*Patrick Tharrault*

# Migrants :

Une réalité un peu plus compliquée

À entendre certains hommes politiques ou une partie de l'opinion publique, nous nous trouverions submergés par les demandeurs d'asile et leurs familles qui n'auraient qu'à claquer des doigts pour obtenir un statut de résident en France. La réalité est là aussi un peu plus compliquée, comme nous le décrit ici Emilie Hétreau, responsable juridique à l'APTIRA :

## Le Parcours du combattant

« Lorsqu'une personne obtient le statut de réfugié en France et qu'elle souhaite faire venir son conjoint et ses enfants, il s'agit souvent d'un véritable parcours du combattant.

*Dans certains pays, il n'existe pas de consulat où déposer sa demande de visa. Il faut donc que la famille passe dans un autre pays, bien souvent à pied, dans certains pays africains en guerre par exemple. Il faut ensuite donner la preuve qu'on est bien le conjoint de M. X ou Mme Y. Difficultés là aussi dans certains endroits où n'existent pas ou plus d'état civil digne de ce nom.*

*L'ouverture d'un dossier au Consulat de France du pays d'origine (ou voisin) coûte 99 € (dans des pays où le niveau de vie est très bas). C'est une société privée, la VSF Global, qui sous-traite alors cette demande pour le Consulat. Elle enregistre les demandes de visa et vérifie les conditions administratives. Le délai de réponse du Consulat est compris entre 4 mois et 2 ans en moyenne. Le découragement s'empare souvent de la personne. En Somalie par exemple, pays déchiré par les guerres tribales et où tout Etat de droit est inexistant, le refus est un principe en raison de l'instabilité administrative, les papiers étant peu fiables.*

*Si le Consulat refuse, s'enclenche alors un recours du réfugié résidant en France devant la Commission des*

*Recours à Nantes. Celle-ci a deux mois pour statuer. Si un nouveau refus est émis, il reste la possibilité d'aller devant le Tribunal Administratif (TA) avec une décision qui peut prendre 2 à 3 ans. En cas de refus du TA, il existe encore la Cour administrative d'appel, avec là encore un nouveau délai. Toutes ces démarches avec l'aide d'associations et/ou d'un avocat fonctionnant bien souvent avec la seule aide juridictionnelle.*

*D'où, bien souvent, des problèmes d'intégration pour ces gens en situation de mal-être, de grande fragilité psychologique. On imagine le drame humain que représente cette séparation familiale et, lorsque la famille peut rejoindre le réfugié, les difficultés pour reconstruire le lien familial après tant d'années de séparation. »*

**Propos recueillis  
par Patrick Tharrault**

## Les mots ont un sens

De nombreux médias mélangent allègrement divers termes recouvrant des réalités humaines différentes. Rappelons quelques définitions :

**Migrant** : individu quittant son pays pour toute raison, y compris économique.

**Réfugié** : personne relevant de la Convention de Genève sur les réfugiés et apatrides et ayant obtenu son statut (délivré en France par l'OFPRA). Possibilité de faire venir son conjoint marié et les enfants de moins de 19 ans

**Protection subsidiaire** : individu dont la vie est menacée dans un pays en guerre. Il peut prétendre en France à une carte de résident, de 1 ou 2 ans révisables en fonction de l'évolution de la situation

dans le pays de départ. Possibilité de faire venir le conjoint.

**Demandeur d'asile** : personne fuyant son pays en raison de persécutions politiques, religieuses, ethniques ou craignant de telles persécutions et ne disposant pas dans son pays de protection possible. Si son statut de réfugié est reconnu en France, il peut prétendre à une carte de résident de 10 ans renouvelable.

Le Haut Commissariat aux Réfugiés de l'ONU comptabilise aujourd'hui 59 millions de personnes dans le monde cherchant une protection internationale.

## Le droit d'asile, une liberté fondamentale

Accueillir une personne fuyant les persécutions politiques, ethniques, religieuses dans son pays est un droit fondamental, inséparable de toute notion de Droits de l'Homme.

Il est donc essentiel qu'il ne soit pas bradé, dans un sens ou dans l'autre. Remettre en cause ce droit signe l'acte d'une société glissant vers la xénophobie. A l'inverse, il est légitime que le pays d'accueil exige des garanties et étudie sérieusement le dossier présenté par le demandeur d'asile. Nier ces deux réalités ouvre la porte à la démagogie et aux extrêmes de toute nature manipulant ce droit fondamental pour des visées purement politiques.

## Le coût d'un demandeur d'asile

Allocation pour demandeur d'asile, montant : 6,80 € par jour pour une personne.

Prise en charge des frais de santé : CMU. Accès au marché du travail possible lorsque l'OFPRA n'a pas statué sur la demande d'asile dans un délai de 9 mois.



# petit inventaire

Le 8 juillet dernier, José Manuel Barroso, ex-président de la Commission européenne de 2004 à 2014 annonce son embauche par la banque Goldman Sachs. Vent de panique et cris d'orfraie chez les européens...durant quelques jours. Puis, ce fut le silence.

## J-M Barroso n'est pas le seul à pantoufler

Le correspondant de Libération à Bruxelles dénonce « un gigantesque bras d'honneur à l'Europe ». L'éditorialiste du Monde se désole d'« un coup bas qui va nourrir un peu plus un discours anti européen (...), installe la pire image qui soit de l'Europe, celle d'une relation incestueuse entre pouvoir politique et finance privée. ». Le Secrétaire d'état aux Affaires européennes somme à l'Assemblée nationale J-M Barroso de « renoncer à ce poste. ». Ce procès est très injuste, ce pour deux raisons. La première, c'est qu'il respecte les règles des institutions européennes. La seconde, c'est qu'il est loin d'être le seul à pantoufler comme se gardent bien de le dire les médias dominants qui sont, depuis un bon moment, passés à autre chose. Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (UE) a tout prévu s'agissant des commissaires européens qui quittent leur fonction. Ils perçoivent pendant trois ans une indemnité de 40 à 65% de leur salaire de base et doivent pendant les dix-huit mois suivant leur départ soumettre leur activité à l'approbation des services de l'UE. Ils ont, selon les règles de l'UE des « devoirs d'honnêteté et de délicatesse quant à l'acceptation, après cette cessation, de certaines fonctions ou de certains avantages ». La notion de délicatesse est sujette à moult interprétations comme le montre le porte-parole de la Commission qui déclara à propos du transfert de Barroso chez Goldman Sachs : « C'est légitime que des personnes dotées d'une grande expérience et

de qualifications continuent à jouer des rôles de premier plan dans le secteur public ou privé ».

Autre fin connaisseur en matière de délicatesse, l'actuel président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, considère lui à propos de Barroso que « C'est une démarche individuelle et il a respecté les règles ».

## Pantouflage à tous les étages

On s'arrêtera aux commissaires ayant exercé lors du deuxième mandat de J-M Barroso, soit de 2009 à 2014. Commençons par Karel De Gucht, ancien Commissaire au développement et à l'Aide humanitaire puis au Commerce. Il était notamment chargé des négociations des accords de libre-échange avec le Canada (Ceta) et les Etats-Unis (Tafta). Depuis son départ, il a accédé à des responsabilités chez un opérateur belge de télécoms Proximus et chez Arcelor Mittal. Il est aussi entré au conseil d'administration du fonds d'investissement CVC Capital Partners.

Neely Kroes a été Commissaire à la Concurrence puis à la Société digitale. Avant de devenir Commissaire européenne, elle était membre d'une bonne dizaine de conseils d'administration (Thalès, Lucent, Volvo, etc.). En mai 2016 elle rentre au comité de conseil en politique publique de VTC Uber et a rejoint une multinationale US du numérique Salesforce.

Joachim Amunia a été Commissaire aux Affaires économiques et monétaires puis à la Concurrence. Depuis sa retraite, il conseille un think tank, l'European House Ambrosetti financé par les grandes entreprises italiennes dont Enel, le géant de l'électricité. Janez Potocnik était Commissaire à la science et à la recherche puis à l'environnement. Il anime maintenant un forum créé par la Fédération européenne des propriétaires terriens et la multinationale d'agrochimie Syngenta. Slim Kalias a été Commissaire aux affaires économiques

puis aux transports. Il travaille maintenant pour l'entreprise de technologies de l'information Nortal.

Vivian Reding était Commissaire à l'Education puis à la société de l'information puis à la Justice, la Citoyenneté et aux Droits internationaux. Elle travaille maintenant pour la compagnie minière belge Nyrstar et pour le géant allemand des médias Bertelsmann. Elle est également entrée au conseil d'administration de la multinationale belge de l'imagerie médicale Agfa. On le voit, en matière de pantouflage J M Barroso a fait de nombreux émules au sein de la Commission qu'il dirigeait.

## La pieuvre Goldman Sachs

S'agissant des relations entre les politiques et la finance, on peut prendre comme autre angle d'approche la banque Goldman Sachs.

Romano Prodi, président de la Commission européenne de 1999 à 2004 a été conseiller de la banque américaine entre 1990 et 1993. L'irlandais Peter Sutherland commissaire à la concurrence entre 1985 et 1989 a été président de la filiale européenne de la banque américaine de 1995 à 2015.

Mario Monti commissaire au Marché intérieur entre 1995 et 2004 est devenu conseiller international de Goldman Sachs dès 2005. Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne depuis 2011 a été le vice-président de Goldman Sachs pour l'Europe entre 2002 et 2005.

Le portugais Carlos Moedas, commissaire à la Recherche, la Science et l'Innovation depuis 2014 a travaillé chez Goldman Sachs au début des années 2000.

Contrairement à ce qu'affirme l'éditorialiste du Monde, la « relation incestueuse entre pouvoir politique et finance privée » n'est pas une « image » mais une incontestable réalité.

Jean-Louis Grégoire



# École business

## ou le curieux ensemble scolaire du Quai des Carmes

Nouvelle école et collège hors contrat ; A l'heure où il est difficile d'obtenir la création d'un collège public à Beaupreau, l'apparition de structures d'enseignement privé, sous contrat avec l'Etat, ou hors contrat, se multiplient. L'une des dernières à s'être ouverte en Anjou est un ensemble scolaire, maternelle, primaire et plus récemment collège, situé à l'extrémité du Quai des Carmes. Là, où Favre d'Anne y avait installé son restaurant étoilé, avant de partir vers l'Inde pour un périple initiatique gustatif durant l'année scolaire 2013-14. Cela tombait bien, Mme Nathalie Paulin cherchait alors des locaux à louer pour un an, afin d'y ouvrir une école maternelle et primaire internationale bilingue franco-anglaise, l'EIB Angers . D'autant mieux qu'à son retour, Pascal Favre d'Anne n'a pas repris son restaurant et s'est orienté vers des activités culinaires différentes, donnant la possibilité à Mme Paulin, la directrice, de compléter son projet avec l'ouverture d'un collège, sur lequel elle mise beaucoup. Hormis le respect des niveaux scolaires, les normes de sécurité des bâtiments et quelques autres recommandations administratives, le statut d'école hors contrat est assez souple, et demande que les enseignants soient au moins titulaires du baccalauréat.

### D'un coût exorbitant

On est cependant étonné par le coût des inscriptions, qui pour ce collège, tenant compte du forfait annuel, des frais d'inscriptions et du matériel scolaire, atteint tout de même 7 280 euros/an, pour devenir bilingue [1]. Soit près de dix fois le prix moyen d'une inscription dans une école privée sous contrat, et bien sûr, coût sans commune mesure avec l'enseignement public qui certes ne prépare pas au bilinguisme.

Une pédagogie adaptée, « Dans un climat chaleureux de dialogue et de respect d'autrui fondé sur la confiance chaque enfant s'épanouit scolairement et socialement ; nous le préparons en outre à vivre en société et à agir en lui donnant les outils fondamentaux et la liberté d'explorer et de créer ». Outre les valeurs sociétales élémentaires, l'enfant est invité aussi à « développer le savoir-être en pratiquant... l'empathie ». Le Larousse précise : « L'empathie, plus que la sympathie, qui repose sur une similitude harmonieuse de sentiments, est un phénomène permettant de « se mettre à la place » de l'autre. » Valeur parfois équivoque...

### Guidée par la vibration des nombres

Interviewée par RCF Anjou et le Courrier de l'Ouest, on y apprend qu'EIB Angers est la transposition en

Anjou d'une activité familiale créée il y a une trentaine d'années sur Nice et ses environs. Le tout s'insérant dans une holding aux ramifications nombreuses dirigée par M. Serge Alhadef. Interrogée sur les perspectives de son projet, Nathalie Paulin ajoute qu'elle n'a réalisé aucune étude de marché, ni business plan, et compte plus sur le bouche-à-oreille, et donc semble-t-il sur sa bonne étoile...

Mais elle n'a peut-être pas tort de se fier à sa bonne étoile, l'irrationnel étant un domaine qu'elle appréhende avec une certaine dextérité. Dans sa région natale, Mme Paulin était auparavant « journaliste de presse féminine et ésotérique ». Gérante de la maison d'édition Gaïa Presse, elle lancera un éphémère magazine national diffusé en kiosque à 50 000 exemplaires, du nom d'AstroCity. Un mensuel de 100 pages qui se présentait comme un magazine féminin «ouvert à l'astrologie», qui traitait aussi de cartomancie, de voyance, des rêves prémonitoires, de numérologie, des prédictions de Nostradamus, etc.

Suite à l'échec d'AstroCity, Mme Paulin se lance dans l'écriture d'ouvrages occultes. Nous reproduisons ici le résumé d'un livre qu'elle a co-écrit et intitulé « Numérologie 2008, ma personnalité, mes amours » édité chez Anagramme Éditions, maison spécialisée dans les médecines alternatives et l'ésotérisme : « Se connaître et découvrir les autres par les nombres de la vie. La Numérologie utilise les nombres comme outils de connaissance de soi ou des autres. Elle sert dans certains cas lors de recrutements, orientations scolaires et professionnelles. Les chiffres et nombres sont présents partout dans notre vie quotidienne. Preuve est d'observer leur symbolisme dans les religions et dans les textes de nombreux philosophes. Et ces nombres ont une vibration qui joue un rôle important dans nos vies. Les nombres servent à comprendre alors que les chiffres servent à compter. Comprendre et apprendre à se connaître pour être plus tolérant avec soi-même et envers les autres, pour appréhender les mécanismes que nous mettons en place pour nous protéger, et les démonter pour être mieux armé face aux difficultés de la vie. Mais les nombres seuls n'apportent aucune solution toute faite. Accepter l'exploration de nos forces et faiblesses nous aide à avancer, à définir les nœuds à explorer et approfondir ceux sur lesquels travailler pour prendre possession de sa vie et de ses choix. »

On est en droit de s'interroger sur la nature des enseignements dispensés à l'EIB d'Angers, mais peut-être à tort.

*Arnolphe*

(1) <http://www.eibangers.fr/images/DOCS/CIB%20ANGERS%20EN%202016-17.pdf>

# HUMEURS et RUMEURS

### Pédale douce pour l'Urssaf

L'organisme chargé du recouvrement des cotisations sociales va devoir relâcher la pression sur les patrons.

Un décret est paru début juillet visant à faciliter « une relation apaisée avec les entreprises lors des contrôles. »

En clair, donner plus de souplesse aux employeurs qui ne seraient pas tout à fait dans les clous en terme de versement des cotisations sociales.

On leur reconnaîtra donc un droit à l'erreur pour les entreprises qui constatent « de leur propre initiative une erreur non intentionnelle. »

Les employeurs seront désormais prévenus quinze jours à l'avance avant chaque contrôle « en dehors des cas de suspicion de fraude. »

Le vice-président du Medef se réjouit de ces mesures : « Informer l'entreprise lui permet de mieux se préparer, le contrôle sera plus



rapide, la discussion plus fluide. »

Un responsable CGT des personnels de l'Urssaf est plus circonspect : « Le droit à l'erreur est une manière de fermer les yeux sur certaines pratiques des employeurs qui savent qu'ils pourront frauder sur les cotisations sociales au moins quelques mois pour mettre de la trésorerie de côté, en sachant qu'ils pourront régulariser après sans payer de majoration de retard. »

Rappelons que la fraude aux cotisations sociales était estimée par l'Urssaf à 7 milliards d'euros en 2015.

Difficile de considérer que l'assouplissement des contrôles contribuera à y mettre fin.

*J. L. G.*





Il n'est pas nécessaire de remonter aux croisades pour avoir une idée des complications du Proche-Orient. Pour s'en tenir au seul Liban, vers 1861, il est dominé par les maronites, catholiques au rituel particulier sous l'autorité du patriarche d'Antioche. Neuf confessions sont là en concurrence dans un empire ottoman en déconfiture, au pouvoir largement fictif. Aussi en 1920, suite aux bouleversements de la première guerre mondiale, Français et Britanniques, présents militairement, profitent de l'effondrement de cet empire ottoman. Un grand Liban se constitue où les maronites restés dominants tiennent la présidence de la république, tandis que le chef du gouvernement est un musulman sunnite et le président du parlement un musulman chiite. En 1926, une constitution confessionnelle règle pacifiquement les difficultés selon un consensus entre les communautés devenues plus nombreuses. En 1943 elles s'entendent pour obtenir l'Indépendance. Les interventions extérieures qui suivent la seconde guerre

mondiale ne font qu'aggraver les tensions entre maintenant 18 communautés, représentées suivant des quotas, chacune avec une assise territoriale. Confessions et sectes sont géographiquement imbriquées. Les conflits s'exaspèrent jusqu'à la guerre civile de 1974-1975 qui oppose milices chrétiennes et milices musulmanes, les Palestiniens ne manquant pas de souffler sur les braises.

Cette guerre civile se clôt par les accords de Taëf en 1989. Ils évitent la partition du pays. Les incursions étrangères, surtout israéliennes et syriennes, sont peu à peu réduites. Se fait jour une volonté de déconfessionnalisation du politique à partir d'une recherche d'équilibre entre chrétiens et musulmans. Une mixité dans les institutions progresse. Un projet de documents d'identité sans mention de l'appartenance religieuse se développe face à un autre projet qui veut imposer à chaque Libanais de voter pour un candidat de sa communauté.

Les manifestations contre le confessionnalisme ont permis l'émergence récente du mariage civil et l'enregistrement de nouveaux-nés sans mention d'appartenance.

Dans le même temps, les pressions islamistes sont telles que l'armée libanaise peut leur résister seulement grâce aux aides que tour à tour les Etats-Unis, la Russie et l'Iran promettent.

Aujourd'hui se répand le vœu d'une nouvelle constitution indépendante des confessions, le vœu d'un parti laïque excluant la religion du débat politique, le vœu d'une neutralité du Liban quand les crises extérieures se développent. Intervenir dans les conflits entre chiites et sunnites en Syrie et en Irak ranimerait la guerre civile. Une progressive laïcisation du politique peut contribuer à éviter ce malheur.

*Gérard Balesme*

## TAFTA, STOP OU ENCORE ?

Fin août, le ministre allemand de l'économie, Sigmar Gabriel estimait que les négociations relatives au traité de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Europe avaient échoué.

Au même moment le secrétaire d'Etat français au commerce extérieur, Mathias Fekl déclarait que la France demanderait la fin des pourparlers lors du prochain sommet européen des ministres du commerce extérieur fixée le 22 septembre.

Lors du G20 qui vient de se tenir en Chine, le président de la Commission européenne, a annoncé que l'UE continuait à négocier : « Lors du dernier Conseil européen en juin, j'ai demandé à l'ensemble des chefs d'état et de gouvernement s'ils voulaient que l'on poursuive les négociations. La réponse fut un oui unanime. »

### Petits rappels nécessaires

Le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne fixe les conditions et modalités de négociation des accords de commerce et d'investissement.

Si les négociations sont menées par la Commission

européenne, c'est bien le Conseil européen composé des chefs d'Etat et de gouvernement des membres de l'UE qui « autorise l'ouverture des négociations, arrête les directives de négociation, autorise la signature et conclut les accords. » (articles 207 et 218) Rien de précis ne statue sur le cas de figure où l'un des Etats-membres de l'UE souhaite l'arrêt des négociations.

Cependant l'article 218 précise que « le Conseil statue à la majorité qualifiée tout au long de la procédure. ». À ce stade, la France ne peut donc bloquer seule la négociation du TAFTA sur le plan légal.

### Alors, qui croire ?

Peut-être ceux qui pensent qu'un sujet aussi sensible a été glissé sous le tapis le temps que se passent les séquences électorales prévues aux Etats-Unis, en France et en Allemagne pour ne pas effrayer le bon peuple.

Peut-être d'autres qui suggèrent que cela permettra de faire passer le plus discrètement possible un accord du même tonneau avec le Canada (CETA) qui doit être

approuvé en Conseil européen le 18 octobre 2016.

À noter que des manifestations sont prévues en Europe contre la ratification du CETA et pour mettre fin aux négociations du Tafta en Allemagne, Autriche et Grande-Bretagne le 17 septembre, en Belgique le 20 septembre et en France le 15 octobre.



# Angers Accueil : Mario Campone, nouveau directeur de l'Institut du Cancer de l'Ouest

Suite à la démission surprise du Pr. Gamelin de la direction du Centre de lutte contre le cancer Paul Papin, le Pr. Bataille, venu de Nantes, le remplacera et réalisera la fusion des établissements de lutte contre le cancer des deux villes donnant naissance à l'Institut du Cancer de l'Ouest (ICO). Le Pr. Bataille faisant valoir son droit à la retraite, c'est le Pr. Mario Campone, un de ses élèves, qui lui a succédé dans la fonction au 1er juin dernier.

**En Avant la Vie.** Dès la création en 2002 à Mauléon (Deux sèvres) de l'association *En Avant La Vie*, dont l'objet est « d'informer le public sur la maladie et la recherche médicale dans le domaine des tumeurs cérébrales [...] Assister les malades et les familles [...] Aider la recherche médicale par la contribution au financement de projets concrets », le cancérologue nantais Mario Campone y interviendra comme principal conseiller scientifique, et membre de son Conseil d'administration. Il contribuera à formaliser un partenariat entre cette association et le Centre de lutte contre le cancer de Nantes. Un second accord se fera avec le CHU d'Angers.

À l'automne 2012, la revue *Sciences et Avenir* publie une enquête intitulée « *Les sectes entrent à l'hôpital* » [1]. Outre la proximité d'*En avant la vie* avec une « école de développement personnel » controversée, créée par l'abbé Rochais également de Mauléon, on y apprend que cette organisation renvoie vers « *Our Alexander, une association américaine qui défend ardemment le traitement Burzynski, présenté comme une alternative efficace à la chimiothérapie et fondé sur l'ingestion de peptides extraits de l'urine. [...] Ce traitement dénoncé depuis des années par la communauté scientifique pour son inefficacité n'est pas approuvé par les autorités sanitaires américaines.* »

Comme le rapporte la presse, alertée de cet article par M. Campone, le président et fondateur d'*En Avant La Vie*, M. Michel, précise dans le *Courrier de l'Ouest* (Ed. Deux-Sèvres, 30/10/2012) « *Nous nous interdisons toute forme de prosélytisme* ». Il précise « *Je suis allé vérifier sur notre site. Je n'ai pas trouvé trace d'un lien vers le site de l'association Our Alexander dont je n'avais d'ailleurs jamais entendu parler* ». Le renvoi vers cette pseudo-thérapie existait pourtant bien, Anjou Laïque l'a d'ailleurs retrouvé dans les archives d'internet.

Dans sa documentation, *En Avant la Vie* recommandait aussi la pratique de la *Fasciathérapie*, une autre pseudo-médecine qui faisait alors l'objet d'un essai clinique chez des femmes souffrant d'un cancer du sein sur le site angevin de l'ICO. Cet essai allait faire couler beaucoup d'encre, et le Conseil d'Etat confirmera que les techniques de *Fasciathérapie* sont « *insuffisamment éprouvées et potentiellement illusoires au sens de l'article du code de déontologie proscrivant le charlatanisme* ».

M. Mario Campone, en tant que membre du Conseil d'administration et référence scientifique de cette singulière association n'aurait-il pas manqué de discernement ou d'une implication insuffisamment critique en son sein ?

**L'avatar et la médecine 4.0** Interviewé par *Ouest-France* à l'occasion de sa nouvelle prise de fonction le Pr. Campone fait part de sa vision d'une médecine moderne (O.F. 18/6/2016). Quelques passages : « *Votre projet s'appuie sur le développement de la médecine 4.0. Qu'est ce que c'est ? C'est la médecine de demain. Elle se base sur la grande révolution numérique en cours, sur les outils connectés, sur les bases de données (big data). Elle réclame des moyens importants, tant technologiques qu'humains.* » Pour le patient concrètement, qu'est ce que cela va changer ? *Vous êtes chez vous. Vous prenez votre traitement. On va, grâce aux smartphones, prendre votre pouls, votre tension, récupérer vos données biologiques, etc. Vous êtes connecté par une caméra, en lien avec un médecin.* »

L'article titrait « *Créer un avatar pour chaque patient* ». Le *Petit Larousse* donne trois sens à Avatar traduisant l'évolution de l'usage du mot :

1. Chacune des incarnations de Visnu, dans la religion hindoue.
2. Transformation, changement dans le sort de qqn, qqch.
3. Évènement fâcheux, accident.

« *Un avatar, qu'est ce que c'est ?* » A cette question du journaliste, Mario Campone y apporte un quatrième sens lié au domaine informatique : « *Chaque patient aura son propre double, sous la forme d'un avatar en trois dimensions. En réalité virtuelle sur un ordinateur. On testera le médicament sur l'avatar, via un modèle mathématique.* »

Les années 2050 nous diront peut-être si cette anticipation « médecine 4.0 » est devenue réalité. Aujourd'hui, les patients atteints de cancer n'attendent-ils pas des améliorations plus immédiates pour leurs traitements ?

**Arnolphe**

**Référence :**

[1] <http://www.cippad.com/2013/04/les-sectes-entrent-lhopital.html>

## HUMEURS et RUMEURS

### Excès de langage

Évoquant le procès des quinze syndicalistes d'Air France qui avaient arraché la chemise de leur DRH Xavier Broseta en octobre 2015, un journaliste de France Inter parlait « du calvaire » du représentant de la direction de la compagnie. Si se retrouver torse nu dans la rue est un calvaire, que dire de la situation de gosses qui meurent de faim chaque jour dans le monde, ou de celle des habitants d'Alep qui vivent jour et nuit sous la menace des bombardements ?

### À lire

Sa naissance est toute récente en Vendée. Trois ans au plus. Le « Sans culotte » est animé par deux jeunes journalistes qui ont voulu sortir de l'information conventionnelle distillée par la presse locale. Leur journal paraît chaque mois en Vendée et traite sans concession des sujets les plus divers. Il dénonce, rend compte et commente. C'est intéressant, percutant, frais, sans concession et dynamique. Bien-sûr, il ne fait pas plaisir à tout le monde et notamment aux politiques. On se le procure par abonnement et dans les kiosques. Les deux rédacteurs sont femme et homme Protée puisqu'ils gèrent rédaction, la distribution et les abonnements, faute de moyen financiers suffisant pour déléguer ces tâches. De nombreux dessinateurs y collaborent.

À quand un tel journal indépendant en Maine-et-Loire ?

### Récompense

Le court métrage « Nono » de Jean-Claude Michineau, dans lequel le dessinateur du



« *Télégramme de Brest* » évoque son métier et rend hommage aux victimes de l'attentat contre les journalistes de « Charlie Hebdo » avait été sélectionné pour les rencontres internationales du court métrage qui avaient lieu au mois d'août dernier à Suceava en Roumanie. Ce court métrage a reçu un diplôme d'honneur et a été très apprécié du public de ces rencontres internationales.

# Dans les couleurs du siècle

de Patrick Tharrault, éditions Bookelis

Un roman est porteur d'intérêt quand il interroge son lecteur, soit par le thème qu'il aborde, soit par les idées qu'il propose, soit par le style qui le caractérise. Le livre *Dans les couleurs du siècle*, rédigé par Patrick Tharrault, Angevin bien connu, entre autres, des habitués de l'*Anjou Laïque*, est riche de ces trois particularités.

L'auteur expose, en près de cinq cents pages, la pérégrination d'une toile de Kandinsky, à travers l'espace européen, au cours du siècle dernier : dans le Berlin des années 1933 à 1936, à Barcelone au cours de l'année 1937. Puis l'intrigue se déplace en France, de Nantes à Paris, du Croisic à Annecy.

Un premier questionnement surgit avec le travail pictural de Kandinsky, précurseur de l'art abstrait. L'un des personnages du roman, Gunther, affirme, au cours d'une discussion avec Karl qui est SS, comme lui, que certes l'art abstrait « *n'est qu'un pur barbouillage* » mais qu'en revanche l'abstraction de Kandinsky est un dépassement, une sublimation, une transcendance. Karl, à l'inverse, comme les dignitaires nazis, considère toute l'abstraction, tout le dadaïsme, tout le surréalisme comme provocations, dépravations, pratiques dégénérées.

Les termes du problème sont posés sur le rôle de l'art, de la subversion, sur la censure qui y répond. L'art – peindre, écrire, photographier,... – est-il subversif en lui-même, par lui-même ? L'autorité le considère-t-elle comme objet ou vecteur de subversion ? Cette seconde hypothèse pose une nouvelle question : comment l'autorité va-t-elle sanctionner, interdire, censurer l'art et l'artiste ?

Deuxième illustration des interrogations que soulève le roman. La répression stalinienne s'abat sur le camp républicain à Barcelone et brise l'unité difficilement trouvée entre mouvements de gauche. Les membres du POUM, courant non autoritaire, et ceux de la CNT, syndicat anarchiste, sont les premiers visés par leurs anciens camarades marxistes, ils sont les premiers assassinés. Quand Pedro, militant libertaire, s'entretient avec sa sœur Clara et lui annonce qu'elle va devoir quitter l'Espagne avec le fameux tableau de Kandinsky, afin qu'il ne tombe entre des mains ennemies, le combattant anarchiste songe que les harmonies colorées de cette toile lui procurent plaisir, apaisement, quiétude, « *sorte d'antidote aux malheurs* ».

L'art est-il un remède aux autoritarismes, aux dogmatismes de toutes obédiences ? Comment peut-il adoucir la vie des hommes ? Par sa pratique, par son spectacle ? Quelle est sa place réelle dans l'éducation et l'émancipation de l'individu ?

Le lecteur découvre que les situations romanesques exposées par l'auteur engendrent de multiples questions. L'ouvrage de Patrick Tharrault est un véritable roman philosophique au sens où il n'énonce pas de vérités mais provoque de passionnantes questions.

Quant au style de l'auteur, il se caractérise par deux éléments principaux. D'une part, Patrick Tharrault expose son propos avec une précision dans les descriptions et une justesse du lexique qui montrent qu'aucun détail n'a été laissé au hasard. D'autre part, le roman est presque entièrement dialogué ; sa lecture



donne à penser qu'il s'agit d'un scénario de film. Restent à trouver un réalisateur et des acteurs au niveau du talent de l'auteur.

Michel Perraudau

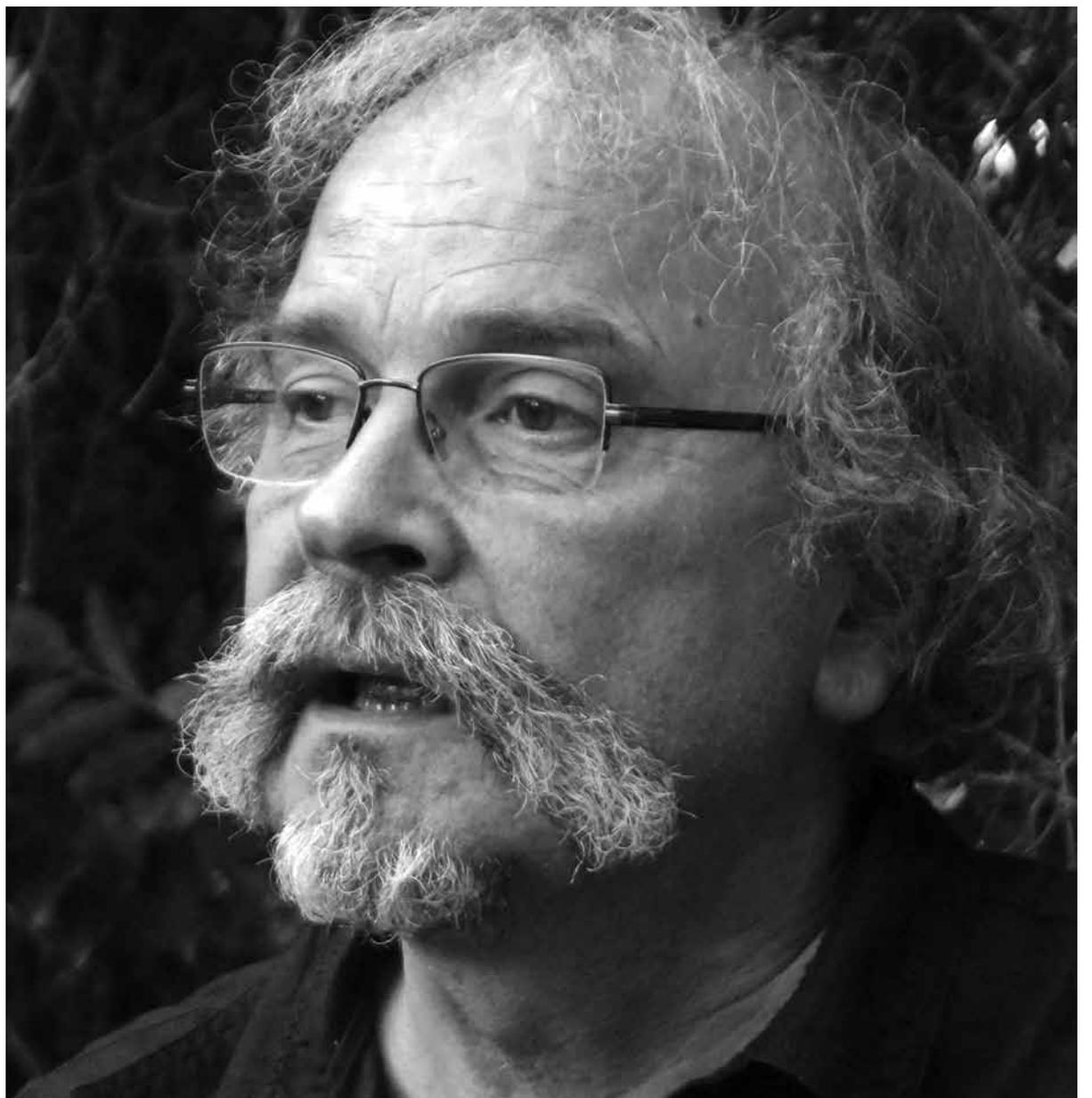
## Mots de l'auteur

**Après des livres didactiques sur l'enseignement de la philosophie à l'école, une fiction nourrie d'histoire où politique et art constituent un fil rouge. Pourquoi ?**

*D'abord, l'envie de changer de registre sans doute, au moins au niveau de la forme de l'écriture, car on retrouve dans ce roman un certain nombre d'interrogations philosophiques. Ensuite, le souhait de revisiter de grandes idéologies qui ont animé le vingtième siècle en Europe, du communisme au nazisme en passant par l'anarchisme ou encore la reconstruction de la République après la Deuxième Guerre mondiale. Il me semble en effet que nous vivons actuellement une période trouble. Bien des repères sont devenus flous, sur le plan politique ou sociétal. Beaucoup de gens se cherchent, réfléchissent sur le fonctionnement de nos sociétés. C'est plutôt une bonne chose, à condition de ne pas retomber dans certaines impasses ou dérives criminelles. Il arrive parfois (souvent ?) qu'en voulant faire le bonheur du peuple on fabrique le malheur du monde. Le retour sur le passé, la mémoire sociale, sont donc essentiels. C'est ce que j'ai - modestement - souhaité aborder dans ce roman.*

**Un autre roman ou des essais ?**

*Celui-là m'a pris plusieurs années de travail, entre les recherches historiques, la mise en place de l'intrigue et l'écriture. Donc, je souffle un peu. Mais pourquoi pas bientôt un recueil de nouvelles ?*



# J'vais t'en mettre une !

Début juillet, les députés ont adopté un amendement au projet « Égalité et Citoyenneté » qui précise que les parents doivent s'abstenir envers leurs enfants « *de tout traitement cruel, dégradant ou humiliant, y compris tout recours aux violences corporelles* ». Même si la fessée ou la paire de claques ne sont pas explicitement nommées dans l'article de loi, c'est un premier pas. Bien sûr, on entend d'ici les ricanements : « *Ah les coups de pied au cul, de mon temps, ça avait du bon ! Fallait filer droit !* » « *Une bonne fessée, ça n'a jamais fait de mal à personne et ça apprenait le respect !* » Tu parles ! Frapper un enfant, c'est lui faire la lamentable démonstration qu'un conflit se résout par la violence physique. Attitude qu'il reproduira ensuite d'autant plus facilement sur ses camarades. Que diraient-ils d'ailleurs, ces parents pro-baffes ou pro-fessées, si demain les enseignants se remettaient à frapper les élèves, comme certains le pratiquaient, en toute impunité, au prétendu « bon vieux temps » ?

## Mais alors, que faire ?

Une société évoluée n'accepte pas que des forces de police matraquent à tour de bras des prévenus dans les commissariats ou que les enseignants frappent les élèves. Pourquoi admettrait-elle que des parents battent leurs enfants ? Au nom sans doute d'un droit de propriété. Mais un enfant n'est ni un canapé ni une voiture, c'est un être humain à part entière et un adulte en devenir. L'éducation qu'il reçoit aujourd'hui préfigure grandement l'adulte de demain. L'habituer, dès le plus jeune âge, à la violence et à l'humiliation, l'inciter à utiliser cette violence comme méthode de défense, de vengeance ou de règlement des conflits, c'est le préparer à la reproduction de ce type de fonctionnement avec autrui.

L'institution scolaire s'est aujourd'hui débarrassée de cette brutalité adultes-enfants. Elle régule et sanc-



tionne différemment, car personne, bien évidemment, n'a jamais déclaré que l'éducation devait se dérouler sans limites ni sanctions, sans nécessité de dire non à l'enfant.

Être parent est difficile, mais il s'agit d'un choix. Personne n'y est obligé. Et il faut l'assumer. Réfléchir à l'éducation devrait être une action préalable à la naissance d'un enfant, pour ne pas en faire ensuite un enfant-roi sans limites ou, à l'inverse, un pauvre gosse se ramassant une beigne pour un oui ou pour un non.

## Dans le monde

44 pays ont déjà proscrit la fessée pour les enfants. Toutes les nations scandinaves bien sûr, mais aussi l'Espagne, le Portugal, la Tunisie et pratiquement tous

les pays d'Amérique du Sud, preuve qu'il ne s'agit pas de simples préoccupations de bobos occidentaux. Alors, cette loi permettra-t-elle à la France que cessent les rappels à l'ordre que lui envoie le Conseil de l'Europe dans ce domaine ? Lui donnera-t-elle l'occasion de se conformer à l'article 17 de la Charte européenne des Droits sociaux ? L'éducation n'est certes pas toujours un long fleuve tranquille pour les parents, mais frapper un enfant, de quelques manières que ce soit, est un acte humiliant, pour l'enfant comme pour l'adulte, c'est un constat d'échec dans la relation, et c'est le meilleur moyen de fabriquer névroses et violences futures.

*Patrick Tharrault*

Article tiré du  
bulletin n°65  
de l'association  
des amies et  
amis de la  
Commune de  
Paris

**Notre société va mal.** Égalité, citoyenneté, solidarité semblent aux abonnés absents. Le ressentiment creuse son sillon, plus que la colère et, hélas, davantage que l'espérance. Sans doute l'angoisse ou la peur se nourrissent-elles de ce que, pour beaucoup, l'avenir est aujourd'hui trop incertain.

L'avenir se construit, on ne le retrouvera pas dans la répétition du passé. Mais ce passé reste un gisement de rêves, d'expériences, de réussites comme d'échecs. Il est un mausolée de valeurs qui, elles, défient l'usure du temps.

Il se trouve qu'en France, il y a tout juste cent quarante-cinq ans, le peuple de Paris a tenté de suivre ses rêves et de ne pas s'abîmer dans la plainte et le malheur. Pendant soixante-douze courtes journées, femmes et hommes de Paris, français et étrangers, militants engagés ou simples citoyens ont partagé leur destin, ont voulu que la trilogie républicaine de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ne soit pas du seul registre des mots. Ils ont parlé, décidé, agi, combattu. Ils ont été châtiés. On a fustigé leur utopie. Et pourtant le réalisme était de leur côté, quand ils décidaient de ne pas se résigner à l'ordre-désordre existant.

Pour défier l'incertitude, calmer le ressentiment et retrouver le goût d'être ensemble, la symbolique de la Commune de Paris reste un incroyable stimulant. Son expérience n'appartient à personne en particulier, parti, mouvement ou courant d'idées ; mais elle gagnerait

à devenir plus encore la propriété de tous.

L'an dernier, plusieurs dizaines de personnalités ont demandé qu'une station de métro porte le nom de « Commune de Paris 1871 ». Des individus, des élus et des organisations les ont soutenues. En décembre dernier, le Conseil de Paris a pris le relais en demandant que la station Belleville devienne « Belleville-Commune de Paris 1871 ». Partie prenante de l'appel, notre association ne peut bien sûr que se réjouir de ce puissant mouvement.

Nous suggérons qu'il pousse vers un peu plus loin encore. En 1880, les communardes et communards ont été amnistiés. Mais l'effacement de la peine n'était pas celle de la faute supposée. L'amnistie était l'oubli, pas la réhabilitation. Libres, mais coupables... dans ces temps troublés, quel signe enthousiasmant ce serait, si les autorités de la République décidaient de décréter officiellement que la Commune n'était pas coupable et que ses partisans ne méritaient ni la mort, ni la prison, ni le bagne, ni l'exil.

Dire officiellement que la Commune, sociale, patriote, féministe, internationaliste est partie intégrante du patrimoine national ; ce serait un beau trait de lumière, dans un moment bien sombre.

*Roger Martelli*

# L'amicale laïque de Saint-Barthélémy en fête

**LE VENDREDI 29 AVRIL DERNIER, L'AMICALE LAÏQUE DE SAINT BARTHÉLÉMY A FÊTÉ SON SOIXANTE-DIXIÈME ANNIVERSAIRE. LA SALLE D'HONNEUR DU CHÂTEAU DE PIGNEROLLE ÉTAIT TROP PETITE POUR ACCUEILLIR TOUS CEUX QUI VOULAIENT Y PARTICIPER. CE SONT DEUX-CENT PREMIERS INSCRITS QUI FURENT LES HEUREUX ÉLUS.**

La manifestation, outre le buffet abondant et raffiné, comportait une partie festive et un moment –disons- plus officiel. La partie festive fut animée par l'orchestre issu de l'ancienne école de musique (Note

bleue/Big-bang). À la hauteur de sa réputation, il fut apprécié et applaudi en conséquence. Ce temps musical fut introduit par Guy Marinier qui, accompagné à la guitare et sur un air connu, dédia une chanson de son cru à Michel Mignot, artisan infatigable du rayonnement de l'amicale. Ce fut d'ailleurs ce même Michel Mignot qui eut l'honneur d'ouvrir cette soirée. Il situa cet anniversaire et annonça son déroulé.

L'historique de l'amicale revint à André Riéra. Soixante-dix ans riches en événements et en actions. Dans les années 60, la principale activité est la gestion du centre aéré. Elle dure jusqu'en 1974. L'Amicale alors libérée de cette tâche impulse de nouvelles activités socioculturelles : danse, musique, travaux manuels, poterie, vannerie, puis un atelier de tableaux vieilliss, des cours de couture, un labo photo.

Dans les années 80, l'Amicale emménagea dans les

locaux du 35 place Jean XXIII derrière le centre social et signa une convention avec la municipalité : prise en charge d'un poste de secrétariat et une subvention négociée chaque année. Ces sont aussi les années où l'amicale se préoccupe de l'informatique pour le bien de ses concitoyens. Puis ce fut le club vidéo.

André, tout en énumérant les activités de ces soixante-dix ans rend hommage aux bénévoles et élus qui les ont initiées, impulsées et animées. Beaucoup étaient présents.

André termine son intervention en la personnalisant. *Pourquoi 42 ans de fidélité pour Michel et 47 ans pour ma part à notre Amicale Laïque s'interroge-t-il ? La réponse, dit-il, est dans notre projet associatif que nous avons transmis en octobre 2015 à la Municipalité :*

- « Renforcer le lien avec les écoles publiques en se faisant mieux connaître auprès des directeurs et des professeurs d'école par les jeux sportifs regroupant toutes les classes et par les aides financières apportées à leurs projets éducatifs.

- Organiser des activités permettant à chacun d'y trouver un espace de partage

- Développer un espace de découverte répondant ainsi à la demande du public.

- Participer à la vie de la commune, au Téléthon, à la banque alimentaire, au forum des associations, à la fête communale ... »

À n'en pas douter, c'était aussi le projet de tous ceux à qui il rendit hommage.

Après cet historique très documenté, monsieur le maire, Dominique Brégeon évoqua son passé de militant associatif et assura de son soutien à l'amicale. Le président de la F.O.L., fonction oblige, explicita le concept de la laïcité et sa brûlante actualité.

Lors de la dégustation du buffet les convives pouvaient se retrouver devant les panneaux d'exposition retraçant les années passées. Oui, un bel anniversaire.

*Jack Proult*



## UN BEL ÉTÉ 2016 AU CHALET DU CART

Ce n'est pas seulement parce que le soleil fût généreux de mi-juin à début septembre que cet été fût remarquable. C'est aussi parce que le chalet refuge du Cart, propriété de notre fédération de Maine et Loire, a été bien occupé. D'abord pour un petit séjour de travail : Le poêle et la cheminée- tubée- sont raccordés. Le chalet est désormais « aux normes de la vallée de l'Arve ».

Un premier séjour de randonnée de 22 participants

s'ouvrait ensuite. Dans une ambiance sympathique, les sentiers d'altitude étaient vaillamment parcourus. Michel, notre doyen, 78 ans tout de même, gravissait léger, souple, et sourire aux lèvres la moraine du glacier du Tour et ne refusait pas la bière fraîche en terrasse du refuge Albert 1<sup>er</sup> ...

Deux séjours adolescents organisés par le service vacances suivaient. Là encore, nous dit-on de beaux sou-

venirs de vacances à la montagne se sont construits.

Nos présidents, Philippe Robin et Jean Luc Veillé animaient dans la deuxième quinzaine d'août un nouveau séjour de « randonnées au pays du Mont-Blanc ». 23 personnes participaient. Le refuge de Tête Rousse, 1800 mètres au dessus du Cart, était l'objectif final de ces randonneurs. Par grand beau temps ce belvédère de l'aiguille de Bionnassay a été atteint par nos amis du Cart.

Enfin, nouveauté, deux séjours de préparation aux trails ont été ouverts. Le premier en août pour « l'UTMB » et le second au mois de septembre pour la « diagonale du fou » C'est David Maillochon (association Ent T'Raid) qui encadre ces stages.

Pour clore cette saison, un séjour « entretien / maintenance / rénovation » s'ouvrira aux prochaines vacances de Toussaint. (Inscription : alain.paquereau@wanadoo.fr)

La terrasse du chalet du Cart a connu cet été de beaux et joyeux moments. De sages paroles puisées au plus profond des sagesses savoyardes furent avec gravité prononcées, à l'heure des apéritifs surtout. L'expression « Y vaut mieux avoir un canon dans l'ventre qu'un fusil dans l'dos » a connu un certain succès. Allez trinquons encore à cette belle année d'activités de montagne 2016 !

*Alain Paquereau*



# Qui est stalinien ?

Dans le dernier numéro de l'Anjou Laïque, dans l'article « *A propos de la culture bio* » on trouve l'adjectif stalinien utilisé, il me semble, pour disqualifier ceux qui doutent des bienfaits de l'agriculture biologique. Dans ce contexte il ne peut pas être compris comme une approbation de la politique de Staline visant à implanter durablement le communisme dans un seul pays, l'Union soviétique, par la force, la terreur et au prix de mesures dictatoriales extrêmes.

## Quel sens lui donner

Je crois comprendre que dans le cadre de l'article cet adjectif désigne des personnes qui se réfèrent à une idéologie, à une philosophie ou à une croyance pour se forger une opinion sur des faits, des observations. Son association dans la même phrase avec le mot scientisme, qualifiant les personnes ayant la conviction aveugle de la capacité de la science à résoudre les problèmes du monde, me conforte dans mon interprétation. En ce sens, comme au sens politique du terme dans ce cas, Lyssenko était un stalinien. Il rejetait la science dite bourgeoise et bâtissait une théorie du développement des plantes conforme à l'idéologie officielle marxiste. Les conséquences sur l'agriculture de l'URSS furent catastrophiques. L'église catholique connut aussi sa période stalinienne lorsqu'elle imposait à Galilée une vision du monde en accord avec son dogme, mais qui ne correspondait pas à la réalité des observations. Bref sont staliniens au sens du texte toutes celles et ceux qui au nom de leur refus de la science qu'ils affublent des qualificatifs bourgeoise, judeo-maçonnique, rationnelle ou au nom de leur adhésion à une science qu'ils pensent citoyenne bien qu'irrationnelle, veulent imposer une vision du monde qu'ils croient scientifique car ne heurtant pas leurs convictions.

## Evitons la confusion

Ce qui me gêne dans l'article c'est le mélange entre science et politique, science et opinion qui en découle. Par la recherche, l'expérience, l'observation, la déduction rationnelle, la science interroge la nature qui lui dit ce qu'elle est. Là s'arrête la science. C'est exactement ce que dit Montaigne. Il ne condamne pas la science mais il demande d'utiliser notre conscience pour déterminer ce que nous voulons faire de ses résultats. Là commence le domaine de l'opinion personnelle qui peut être différente selon les individus. Les aliments bio, toutes les enquêtes scientifiques le montrent, ne sont ni meilleurs, ni pires que les aliments issus de l'agriculture conventionnelle. Ils peuvent aussi provoquer des intoxications comme le début de l'article pré-cité le mentionne. Mais il est parfaitement légitime de les préférer par exemple pour ne pas faire la part trop belle aux multinationales des produits phytosanitaires. Autre argument employé dans l'article, les technologies de l'agriculture bio ne sont ni utilitaires ni mercantiles. C'est une opinion légitime, mais on peut tout aussi légitimement en adopter une autre, celle d'une agriculture utilitaire capable par ses rendements de nourrir la population du monde. N'oublions pas qu'à la simple échelle de la France, au sortir de la seconde guerre mondiale nous n'étions pas auto-suffisants sur le plan alimentaire. Les progrès de l'agriculture conventionnelle nous ont permis de le devenir. L'agriculture bio avec ses rendements plus faibles en aurait été incapable. Ne soyons pas aveugles. Les multinationales que certains voudraient écarter de nos assiettes y reviennent en force. Il suffit de regarder l'ampleur prise par les rayons de produits bio dans les supermarchés et le marketing à vocation mercantile qui les entoure.

*Yves Mulet Marquis*

# DEVINETTES SCIENTIFIQUES

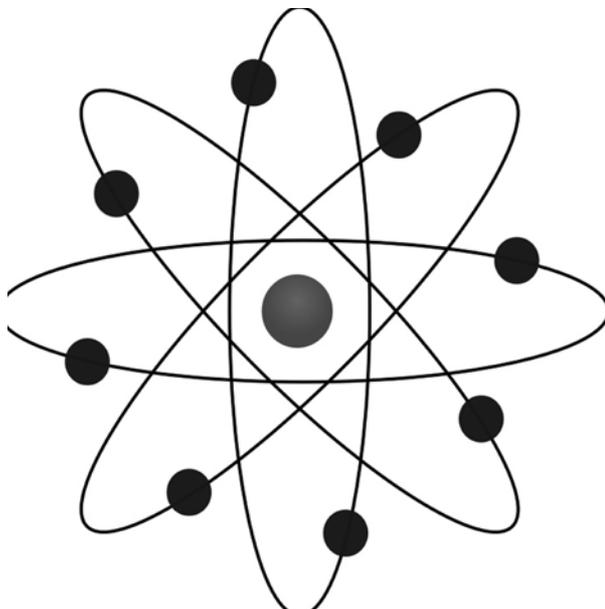
Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

## Propagation du son

Comment expliqueriez vous que le son ne se propage pas dans le vide ?

## Réponse de la devinette précédente: Noyau atomique

Il est vrai que les charges électriques de même signe, comme les protons du noyau, devraient se repousser. Mais aux distances de l'ordre du femtomètre (1 fm = 1 milliardième de milliardième de mètre) existant dans le noyau atomique une interaction attractive, la force nucléaire forte, supérieure à l'interaction électromagnétique répulsive, agit et assure la stabilité du noyau atomique. La force nucléaire forte s'interprète comme l'échange, entre les constituants du noyau, d'autres particules : les mésons. La prévision théorique des mésons Pi en 1935 vaudra le prix Nobel en 1949 au physicien japonais Hideki Yukawa. La confirmation expérimentale de leur



existence dans les rayons cosmiques par l'anglais Cecil Powell était arrivée en 1947. Pour cette découverte ce dernier recevra le prix Nobel en 1950.

Nom :

N° : Rue :

Code postal :

Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

12 € abonnement annuel

20 € abonnement de soutien

.....€

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)

14 bis, avenue Marie-Talet

49100 Angers

## L'Anjou Laïque N°117

Fondateurs : Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication :

Jack Proult

Comité de rédaction : Gérard Balesme,

Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Catherine

Batreau, Jean-Louis Grégoire, Jean-Claude

Michineau, Yves Mulet Marquis, Jean-Pierre

Thuleau.

Maquette conception et mise en pages :

Jean-Claude Michineau

Collaboration : Alain Paquereau,

Arnolphe, Jean-Pierre Girard, Roger

Martelli, Michel Perraudeau Patrick

Tharrault

Imprimerie Paquereau

8, bd des Bretonnières

49124 Saint Barthélemy d'Anjou

N°CCPAP 0715 G 86832

ISSN 1245-0936

## En vente dans les kiosques d'Angers :

- Centre-ville, Château : Anjou Souvenirs, 17 Place du Président Kennedy
- Quartier de La Doutre : Le Ronceray, 8 Place de la Laiterie
- Quartier Bichon : Tabac Presse, Place Bichon
- Quartier Monplaisir : Les 7 Sonnettes, Route de Paris : 96 avenue Victor Châtenay,
- Quartier Patton : Le Royal, 131 avenue Patton
- Quartier de La Roseraie : MAGpresse, Centre commercial de la Roseraie

## Blog Anjou laïque

[Http://anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)

Des compléments d'articles, de nouvelles contributions.

Adresse mail : [anjoulaique@gmail.com](mailto:anjoulaique@gmail.com)

# Contact

librairie papeterie

3, rue Lenepveu Angers

# Ces gens là !

Ces gens là tu sais, ils ne respectent rien !

Pourquoi, tu dis ça pépé ?

Quand leur chef a dit que je n'avais pas de dent, c'est plutôt des gens de leur espèce, qui mentent comme les arracheurs du même nom !

Le caviar et le foie gras donnent moins le scorbut que les boîtes de conserve.

Ces gens là tu sais, ils mentent comme ils respirent !

Ils te font les yeux doux pour te plaire le temps d'une campagne et dès que tu les as posés sur le trône, ils bafouent, car ils n'ont pas de parole !

Ces gens là tu sais, bénéficient du sourire des « journaliers » à leurs bottes.

Ils les brossent dans le sens du poil et prennent la pose devant les caméras, toutes dents devant très longues, très longues à en rayer le parquet, comme leurs ambitions paranoïaques !

Ces gens là tu sais, ils couchent entre eux, du moins ils se couchent facilement.

Un pigeon, un petit bonnet rouge, un petit moulinet avec leurs petits bras et hop, les édiles sont à plat ventre.

Dis pépé, pourquoi tu dis, qu'ils sont pas maladroits mais méprisants ?

Parce qu'ils ne respectent rien. Ce ne sont pas des innocents qui font des erreurs, ils appliquent une politique, la leur, celle des riches. Ils traitent même ceux qui créent les richesses d'« illettrés », et pire encore que leurs enfants peuvent apprendre à lire dans les transports scolaires.

Des cars pour la piétaille pour tuer les cheminots, des autoroutes qui engraisent les copains, des allocations qui sont menacées et les nouveaux rythmes scolaires qui détruisent ta santé.

Les copains-coquins qui de leur marché financier sucent le sang de mes copains et des parents de tes copains à toi se moquent bien de ta culture.

Un des leurs, un vieux monsieur disait bien « qu'un peuple instruit était un peuple ingouvernable ».

Qu'ils viennent de la banque, qu'ils soient issus d'un milieu où les fins de mois ne sont pas un problème, qu'ils pêtent dans la soie, ils ne seront jamais à tes côtés !

Dis pépé et la « fille du borgne », y-a des copains qui croient que ce sera mieux, je crois que ce sont leurs parents qu'ils le disent ?

Tu vois mon petit, la mémoire ça se cultive, ils ont oublié. Oui oublié que les copains-coquins clamaient il y a bien longtemps qu'il « fallait mieux Hitler que le Front Populaire ».

Jusqu'où sont-ils prêts à tirer les ficelles pour continuer à s'engraisser sur notre malheur ?

Tu sais mon petit, tu dois toujours chercher à comprendre et ne pas écouter le chant des sirènes.

Ces gens là te souriront toujours de leurs belles dents pour mieux te mordre !

Dis pépé, et si on mettait une muselière à ces gens là ?

**J. P. Girard**

## Tout chambouler....

Prendre la plume pour tailler un nouveau costard au marquis de la macronie, qui se pacse quotidiennement avec Gattaz ou pleurer sur la CFDT qui commence à ne plus avoir d'encre dans ses stylos pour signer les accords avec le patronat ou s'attrister de l'absence d'espoir et d'accord politique à gauche (la vraie) n'apporteront guère de solutions ou de pers-

pectives aux lecteurs militants, au cuisinier rédacteur de cette petite feuille de chou...

Ca y est, il paraît qu'ils ont gagné la lutte de classe, puisque les capitalistes, nommés plus sobrement les libéraux, règnent sans partage sur l'économie ; ils l'ont affirmé !

Leurs sergents de compagnie au pouvoir dans la plupart des pays d'Europe les servent docilement au point de faire un holdup de la démocratie dans le pays de la démos-cratie.

C'est du déjà vu, en d'autres temps, ils s'étaient assis sur le rejet du vote pour un certain traité européen, dont on voit les effets aujourd'hui. Tort d'avoir raison trop tôt...

A croire que la fille du borgne leur a pollué l'esprit, histoire de rappeler l'histoire ! Ils sont comme leurs grands-pères, ils préféreraient Hitler au Front Populaire. Que reste-t-il alors ? Se mettre en catharsis, pour que nos âmes chloroforment nos émotions et ainsi béatement rêver dans l'attente de temps meilleurs.

Fumer un petit pétard ou ne regarder que celui de la voisine pour oublier que nous n'avons pas de cul d'avoir hérité de gouvernants menteurs et « spoliés » d'espoir !

Lever le poing...le gauche pour le foutre dans la gueule de ces pourris de la finance !

Penser que d'aller mettre un bulletin dans l'urne est une porte ouverte vers la prochaine duperie qui nous attend !

Inscrire sur le calendrier la date du Grand Soir !

Innové en remettant à l'ordre du jour la lutte des « casses » en ré-ouvrant la bataille des idées avec nos idées justement qui ont tant de mal à se faire entendre.

Bon dieu (oh !), c'est vraiment difficile d'être un militant convaincu, que demain sera toujours meilleur qu'hier.

Alors, re-nationalisons, créons des coopératives ouvrières, cultivons plus vert que vert, apprenons à prendre la parole, invitons les enclumes et les tenants des pouvoirs à l'autocritique, contrôlons le travail des élus, luttons contre la corruption et les manipulations de toute sorte, modernisons nos moyens de communication et de formation, en fait remettons des valeurs démocratiques et progressistes devant notre nez et ceux des travailleurs.

Sous les pavés, la plage...

**J. P. G**

## Appel

Notre confrère AngersMag présent depuis janvier 2009 sur internet et octobre 2012 sur papier mensuellement gratuit, a apporté diversité et émulation dans la presse locale.

Aujourd'hui pour se maintenir il fait appel à ses lecteurs et à tous les citoyens. Anjou laïque relaie cet appel à ses lecteurs. Dons possibles à partir de 3€ (défis-calissables) sur <https://www.jaimelinfo.fr/ami/support/> ou par chèque auprès du journal AngersMag 3 rue de la Rame 49100 Angers

## Un essai à contre-courant

**YVON QUINIOU, AGRÉGÉ ET DOCTEUR EN PHILOSOPHIE, VIENT DE PUBLIER « POUR UNE APPROCHE CRITIQUE DE L'ISLAM ». L'ANALYSE RAISONNÉE L'EMPORTE SUR UNE LECTURE BIENVEILLANTE À L'ÉGARD D'UNE**

**RELIGION PRATIQUE EN FRANCE  
PAR DES POPULATIONS SOUVENT  
DISCRIMINÉES SOCIALEMENT.**

Dans ce livre Yvon Quiniou poursuit une réflexion critique sur la religion, développée dans son précédent livre, *Critique de la religion* (à La Ville brûle) qui a été un succès et a suscité de nombreuses réactions. Il s'attaque ici à l'islam, refusant à l'instar d'intellectuels de culture musulmane comme Medebb ou Adonis, de séparer l'islamisme de l'islam lui-même tel que le Coran l'a codifié. Sans forcer le trait et en se basant sur le texte lui-même, il en dénonce la violence intrinsèque, l'intolérance, le sort qu'il fait à la femme, son refus de considérer l'homme comme un être autonome auteur des lois de sa vie collective, son obscurantisme, enfin. Yvon Quiniou ne sous-estime pas les facteurs socio-historiques contemporains qui sont aussi à l'origine de la barbarie islamiste actuelle et qui sont présents dans



son analyse ; mais il refuse d'innocenter la doctrine coranique dans laquelle les islamistes radicaux peuvent trouver une justification religieuse à leurs exactions. Contrairement à ce que peut suggérer un marxisme sommaire, il redonne à l'idéologie religieuse toute son efficacité, ici malfaisante. Il indique donc que, au-delà d'une solution politique à la tragédie actuelle qui reste fondamentale, il faut aussi renouer avec la critique intellectuelle, fondée sur la raison et ses valeurs universelles, du contenu même de l'islam (comme des autres religions quand elle le méritent) et ne pas céder à la complaisance des milieux politiques et intellectuels vis-à-vis de celui-ci, qui s'apparente à une véritable démission de la pensée motivée par de mesquins calculs politiques et économiques.

Humaniste et universaliste, il récuse ceux qui soutiennent le caractère indépassable de la religion. *Il faut, écrit-il, ouvrir une autre perspective théorique en s'appuyant sur l'idée de Feuerbach reprise ensuite par Marx et confirmée par Nietzsche et Freud que « c'est l'homme qui fait la religion » et non l'inverse.* Il énumère alors les facteurs qui la produisent dont la détresse sociale. Il ajoute : *dans cette perspective explicative, on peut envisager son dépassement (. . .) dans le strict respect du droit à la liberté religieuse.*

Ce livre, malgré sa brièveté, mais du fait de sa clarté argumentative et de la passion qui l'anime, devrait provoquer des débats dont l'auteur assume pleinement les risques. Un livre salutaire au moment où la laïcité est mal menée.

**J. P. d'après des critiques sur le livre Pour une approche critique de l'islam, H&O, 93 p., 9 euros.**